



Université Abderrahmane Mira de Bejaia

Faculté des sciences économiques, commerciales et des sciences de gestion

Département des sciences de gestion

MÉMOIRE DE FIN DE CYCLE

EN VUE DE L'OBTENTION DU DIPLÔME DE MASTER

Spécialité : économie monétaire et bancaire



ESSAI SUR L'ATTRACTIVITÉ DES INVESTISSEMENTS DIRECT ÉTRANGERS EN ALGÉRIE

Étude comparative avec La TUNISIE et Le MAROC



Réalisé par :

- AISSOU Nfissa
- IDIR Lynda

Encadré par :

M. SOUMAN Mohand Ouidir

Les évaluateurs :

Mr. kaci Saïd et Mr. Mouffok Nacer

2020/2021

Remerciements

Louange à notre Seigneur « ALLAH » qui nous a dotés de la merveilleuse faculté de raisonnement. Louange à notre Créateur qui nous a incités à acquérir le savoir. C'est à lui que nous adressons toute notre gratitude en premier lieu.

Nous tenons à exprimer nos remerciements et notre gratitude à notre encadreur, M. Mouhand Ouidir SOUMAN, pour ses efforts et ses recommandations tout en espérant avoir été à la hauteur de ses précieux conseils et directives.

Nos remerciements s'adressent aussi à nos prodigieux enseignants pour l'enrichissante formation qu'ils nous ont assurée.

Nos remerciements s'adressent également aux membres de jury qui nous ont fait l'honneur d'accepter de juger et d'examiner ce travail.

Ma reconnaissance s'adresse également à nos amis et à tous ceux qui nous ont témoigné leurs soutiens et leurs encouragements d'une manière constante et infaillible.

Enfin, nous remercions tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de ce travail.

AISSOU Nfissa & IDIR Lynda

Dédicace

Je dédie ce travail :

Aux êtres les plus chers au monde mon père et ma mère.

À mon frère Tarik et sa femme Ouiza, à Amayas et Massissilia

À mes deux petites sœurs, Sihem et Dounia.

À mes enseignants et mes camarades de la promotion.

À ma binôme Naffissa

IDIR LYNDA

Dédicace

Je dédie ce travail,

À la mémoire de ma mère. On dit souvent que ce sont les meilleurs qui partent en premier, je ne peux que m'acquiescer. Tu as laissé un immense vide dans ma vie, une plaie ouverte dans mon cœur qui ne cicatrisera jamais. Qu'Allah t'accueille dans son vaste paradis.

À mon père, mon héros. Je remercie Allah matin et soir d'avoir la chance et le privilège d'être l'enfant d'un père aussi exceptionnel que toi.

À mon frère HMANOU et à mes sœurs SIHAM et YASMINE et à ma belle-famille.

À ma binôme adorée IDIR Lynda.

Et enfin, je remercie mon compagnon de route, MERZOUG, pour son soutien, son amour, sa confiance et sa patience envers moi, je me bats encore parce que je crois en nous.

Sommaire :

Introduction générale.....	01
Chapitre 1 : Généralités sur les IDE et l'attractivité	
Section 1 : Approche conceptuelle sur les IDE et l'attractivité	05
Section 2 : Évolution et perspectives des Ide à l'échelle mondiale.....	12
Section 3 : Problématique de l'IDE - bienfaits et enjeux.....	18
Chapitre 2 : L'investissement direct étranger en Algérie	
Section 1 : La politique d'attractivité des IDE en Algérie.....	24
Section 2 : Les tendances des IDE en Algérie et leurs effets sur l'économie.	30
Section 3 : Les facteurs d'attractivité et les obstacles aux IDE en Algérie.....	37
Chapitre 3 : Étude comparative des IDE entre l'Algérie, le Maroc et la Tunisie	
Section 1 : Aperçu des IDE au Maroc et en Tunisie.....	47
Section 2 : Étude comparative des déterminants des IDE entre l'Algérie ; le Maroc et la Tunisie.....	55
Section 3 : Conclusion et discussion.....	71
Conclusion générale.....	75

INTRODUCTION GÉNÉRALE

La mobilité internationale des firmes et des facteurs de production est l'un des signes les plus saillants du phénomène de la mondialisation. Ce phénomène s'est d'autant plus intensifié avec l'ouverture de nouveaux marchés aux échanges et à l'investissement ainsi qu'à la croissance des technologies de l'information et de la communication.

Aussi, dans l'optique de gérer au mieux leur expansion, de nombreuses firmes multinationales ont choisi l'investissement direct étranger (IDE) comme mode d'implantation, et ce, pour de multiples raisons, parmi elles on trouve :

- ✓ La recherche de nouvelles opportunités de croissance ;
- ✓ Le contournement des barrières tarifaires ;
- ✓ La réduction des coûts de production et de transport en tirant profit des avantages comparatifs du pays d'accueil (Bas salaires, faibles taux d'intérêt, matières premières bon marché).

L'IDE n'est devenue économiquement significatif que depuis le 19^{ème} siècle où les flux étaient majoritairement concentrés entre les pays fortement industrialisés tel que les États-Unis d'Amérique, le Royaume Uni ainsi que la Russie. Et au cours des deux dernières décennies, le volume des investissements directs étrangers (IDE) à destination des pays en voie développement (PVD) s'est accru de manière considérable pour atteindre les 764 milliards de dollars en 2015 selon le rapport de la conférence des nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED) de la même année.

L'investissement direct étranger a des répercussions directes sur les pays d'accueil, qu'ils soient développés ou en développement (PED) dans la mesure où un investissement étranger est souhaitable au regard de la stimulation de sa production, de sa contribution à l'accumulation du capital, aux transferts de technologies et de savoir-faire, à l'emploi et au développement par la création d'un climat plus compétitif avec les entreprises locales.

Les avantages que les IDE procurent ne se manifestent cependant pas de manière automatique et ne se répartissent pas équitablement entre les pays, les secteurs et les collectivités locales. C'est la raison pour laquelle, la politique d'attractivité des

investissements directs étrangers est devenue le nouvel impératif de la politique industrielle au niveau mondial, désormais, il ne s'agit plus seulement d'être compétitif en termes d'exportations, il faut aussi être attractif pour faire venir les filiales des firmes étrangères et de tirer pleinement profit de leur retombées positives. Cette politique d'attraction peut être conduite par la mise en place des conditions générales, transparentes et favorables à l'investissement, le renforcement des capacités humaines et institutionnelles et l'amélioration de climat des affaires.

Dans ce contexte, l'Algérie est apparue dans le rapport de la CNUCED en 2002 comme étant le premier pays hôte d'IDE au Maghreb et troisième en Afrique. Le processus de transition d'un système économique centralisé à une économie de marché lui a imposé dès le début des années 90, une politique de réformes structurelles qui a rendu possible le rétablissement des équilibres macroéconomiques et la libéralisation de l'économie. Ces réformes ont permis d'améliorer certaines performances en termes de croissance du produit intérieur brut (PIB) et le développement d'un secteur privé plus dynamique, ainsi, la promotion de l'investissement, notamment étranger, constitue un axe principal de ce programme, pour accomplir le processus d'ouverture sur l'extérieur, car, aujourd'hui encore, l'intégration de l'Algérie dans l'économie mondiale reste marginale par rapport aux autres pays.

Cependant, cette prestation reste modeste par rapport au potentiel d'investissement du pays. Certes l'Algérie a obtenu des résultats positifs dans certains secteurs, tels que les hydrocarbures, mais parallèlement, le ralentissement dans la mise en place des réformes structurelles est à marquer. Notamment en ce qui concerne le programme de privatisation, la réforme du secteur bancaire et financier, la promotion de la bonne gouvernance d'entreprises et la mise en place des règlements sur la concurrence. Ajouté à cela le déficit d'image et de communication à l'étranger dont souffre l'Algérie, déficit caractérisé par une absence de clarté de la politique nationale d'investissement liée à un manque de coordination entre les différents acteurs de l'investissement, ou encore à une lenteur dans les procédures administratives.

Toutes ces inconvénients ont permis aux pays concurrents, que ce soit les pays maghrébins ou bien même l'ensemble des pays de la méditerranée de réussir leur processus d'introduction dans la mondialisation et d'accueillir de nombreux projets de firmes étrangères, au regard des nombreuses conditions favorables qu'offraient ces pays, notamment

en matière de climat des affaires.

Au regard de ces enjeux de taille, à ces problématiques de concurrence et d'attractivité conjuguées à l'intérêt que nous portons à la notion d'IDE et enfin, à notre volonté d'apporter de manière pragmatique des voies de recherches et des pistes de réflexion concernant la problématique de l'investissement en Algérie, nous avons optés pour la thématique de l'investissement direct étranger comme sujet de notre mémoire.

Dans cet ordre d'idées, la problématique que nous mettons en avant est la suivante : quel est l'état des lieux en Algérie en matière d'attractivité aux IDE ? Pourquoi malgré ses divers avantages, l'Algérie ne réussit toujours pas à attirer suffisamment d'investisseurs étrangers ? Existe-il un enseignement particulier que l'Algérie peut tirer de l'expérience des deux pays voisins la Tunisie et le Maroc en matière d'attractivité d'IDE pour améliorer sa propre politique d'attractivité d'IDE ?

Afin d'éclairer les diverses dimensions de la problématique posée, il nous semble intéressant de soulever d'autres questions : quelles seraient les contraintes qui dissuadent les investisseurs étrangers à investir en Algérie ? comment ce pays compte- il lever les obstacles pour qu'il soit plus attractif ?

A la lumière de ces considérations, notre travail a pour objectif d'évaluer la politique d'attractivité des IDE en Algérie et de proposer des mesures politiques économiques susceptibles, d'une part d'améliorer l'attractivité de l'environnement économique du pays, d'autre part d'améliorer la capacité d'absorption des progrès liés aux IDE.

Afin de pouvoir répondre à notre problématique, nous avons jugé utile de poser les deux hypothèses suivantes :

Hypothèse 1 : L'Algérie présente des opportunités intéressantes pour les investisseurs étrangers (marché important, positionnement géographique...)

Hypothèse 2 : Les résultats mitigés en matière de flux d'IDE en Algérie s'expliquent plus par les aspects liés au climat des affaires que par la situation économique de pays.

Afin d'élaborer ce travail nous avons adopté une démarche méthodologique hypothético-déductive, basée sur une recherche documentaire (consultation d'ouvrages,

revues et textes réglementaires, relatifs à l'investissement) et l'analyse des différents rapports annuels de différents organismes traitant de l'évolution des IDE, leurs facteurs et déterminants dans les pays en voie de développement pour mettre l'accent sur le contexte Algérien tout en le comparant aux contextes Marocain et Tunisien.

Dans un souci de répondre au mieux à notre problématique de recherche, nous avons jugé qu'il serait judicieux de scinder notre mémoire en trois (03) chapitres :

Le premier chapitre intitulé : « Généralités sur les IDE et l'attractivité » subdivisé en trois sections. La première aborde les contours théoriques des IDE et de l'attractivité. La seconde traite l'évolution et les perspectives des IDE à l'échelle mondiale. La troisième est consacrée à l'étude de l'impact des IDE sur le pays d'accueil et investisseur.

Dans le deuxième chapitre, nous présenterons « Les Investissements Directs Étrangers en Algérie » à travers trois sections. Dans la première section, il sera question d'analyser la politique d'attractivité de l'Algérie à l'égard des IDE. Quant à la deuxième section, en premier lieu, nous présenterons l'évolution des IDE reçus en spécifiant les secteurs qui attirent le plus. Ensuite, l'évaluation de ces derniers et leurs effets sur l'économie algérienne. Enfin, la dernière section sera consacrée à l'analyse des facteurs d'attractivité des IDE en Algérie tout en faisant ressortir les obstacles auxquels sont confrontés les investisseurs étrangers (les facteurs de blocage)

Quant au troisième chapitre qui s'intitule « Étude comparative : comparaison des IDE entre l'Algérie, le Maroc et la Tunisie » nous exposerons, au sein de la première section, les IDE au Maroc et en Tunisie (évolution et promotion des IDE) afin de caractériser leur attractivité effective. La deuxième section, fera l'objet d'une analyse comparative entre ces trois pays à travers deux aspects essentiels en matière des déterminants des IDE, à savoir : le climat des affaires et la situation économique. En fin, la dernière section, sera dédiée à la conclusion sur l'étude menée et proposition des pistes d'amélioration.

À l'issue de notre étude, nous espérons réussir à répondre à notre problématique ainsi qu'à toutes les questions secondaires inhérentes à celle-ci.

Chapitre 1 : Généralités sur les IDE et l'attractivité

Introduction

À travers le temps, le phénomène d'investissement direct étranger a pris beaucoup d'importance car les entreprises cherchent à attirer de plus en plus de capitaux étrangers. Ainsi, l'attraction des Investissements Directs Étrangers est devenue un enjeu substantiel pour la plupart des pays, au regard des nombreux avantages que ceux-ci engendrent pour le développement et la modernisation de l'économie

Compréhension, analyse, actualité et importance de ce phénomène représentera l'objet de notre premier chapitre à travers trois sections. La première aborde les contours théoriques des IDE et de l'attractivité. La seconde traite de l'évolution et des perspectives des IDE à l'échelle mondiale. La troisième est consacrée à l'étude de l'impact des IDE sur le pays d'accueil et investisseur.

Section 1 : Approche conceptuelle sur les IDE et l'attractivité

Afin de pouvoir mieux cerner les deux termes : investissements directs étrangers et attractivité, nous allons subdiviser cette section en deux axes ; le premier portera sur les IDE et le deuxième sur la notion d'attractivité.

1.1 L'investissement direct étranger

1.1.1 Définitions de la notion de l'Investissement Direct Étranger (IDE)

Selon Crozet, Y. (2001) « *l'investissement direct étranger se définit comme toute opération se traduisant par une création d'entreprises à l'étranger ou une prise de participation dans des firmes étrangères* »¹ Selon Paul Krugman (2008) : un investissement direct étranger désigne « *Les flux de capitaux dont le but, pour la firme qui investit, est de créer ou d'agrandir une filiale dans un pays étranger. Ce type d'investissement n'est donc pas un simple flux d'actif financier : au-delà d'un transfert de ressources, l'IDE permet d'acquérir un réel pouvoir de contrôle* »²

¹ Yves Crozet (2001), « les grandes questions de l'économie internationale », Nathan, p.118

² Krugman Paul, Économie International, Pearson éducation, 8eme édition, Paris, 2008, p169

Le Fonds monétaire international (FMI)³ définit les différentes formes que peut prendre l'investissement direct étranger comme : la création d'une entreprise ou d'un établissement à l'étranger ; l'acquisition d'au moins 10% du capital social d'une entreprise étrangère déjà existante; le réinvestissement des bénéfices par une filiale ou une succursale située à l'étranger; les opérations entre la maison-mère d'une firme transnationale et ses filiales (souscription à une augmentation de capital, prêts, avances de fonds, etc.).

De son côté, l'OCDE⁴ définit l'investissement direct étranger comme «une activité par laquelle un investisseur résidant dans un pays obtient un intérêt durable et une influence significative dans la gestion d'une entité résidant dans un autre pays. Cette opération peut consister à créer une entreprise entièrement nouvelle (investissement de création) ou, plus généralement, à modifier le statut de propriété des entreprises existantes (par le biais de fusions et acquisitions) ».

Au final, il serait utile de savoir quelles sont les formes des IDE afin de mieux cerner cette notion.

1.1.2 Les formes d'IDE

L'investissement à l'étranger peut prendre plusieurs formes. L'entreprise privilégiera une forme plutôt qu'une autre en fonction de : ses objectifs, ses capacités financières et humaines et des opportunités d'un marché.

Les formes les plus courantes sont : la création de filiales, les fusions-acquisitions et les co-entreprises, qui sont des formes d'IDE qui ont comme caractéristique d'impliquer un flux transnational de capital, et de permettre aux investisseurs de garder un niveau de contrôle élevé de leurs opérations à l'étranger. Ces formes d'investissement ont toutefois des contreparties plus ou moins favorables à l'entreprise en termes de : coûts d'implantation, d'exploitation. Aux risques étrangers qui peuvent dissuader les entreprises de recourir à l'IDE « classique » et qui vont chercher à minimiser leurs engagements financiers et à s'associer pour entreprendre un effort commun dans des formules encore plus flexibles que la co-entreprise capitalistique. Notamment, à travers des accords de licence, de franchise ou de la sous-traitance.

³ FMI. Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale. 6ème édition, Washington. 2009, p 108.

⁴ OCDE, L'investissement direct étranger au service du développement : optimiser les avantages et minimiser les coûts, Paris, 2002.PP 7-8

1.1.3 Les stratégies d'implantation des IDE

Les investissements directs étrangers ont des stratégies d'implantation qui dirigent les investisseurs dans la prise de leurs décisions d'effectuer l'implantation ou pas. Ainsi, on peut distinguer trois stratégies d'investissement⁵:

- ✓ La stratégie d'accès aux ressources naturelles du sol et du sous-sol

C'est une stratégie d'approvisionnement en matières premières inexistantes dans le pays d'origine pour des raisons climatologiques ou géologiques, ou bien de moindre coût à l'étranger⁶.

- ✓ La stratégie Horizontale (de marché)

C'est une stratégie de marché où l'entreprise réalise la même activité dans le pays hôte que celle réalisée dans son pays d'origine. Elle est motivée par trois raisons essentielles : conquérir un marché en croissance, suivre des donneurs d'ordre, s'adapter aux politiques protectionnistes des États qui souhaitent promouvoir l'installation d'entreprises dans leurs pays. La stratégie peut donc être qualifiée d'horizontale car elle concerne les flux d'investissements croisés Nord-Nord qui se développent entre les États-Unis, l'Europe et le Japon, c'est à dire au sein de la triade⁷.

- ✓ La stratégie verticale (de minimisation des coûts)

Par opposition à la stratégie horizontale, cette dernière intéresse les flux d'investissements dirigés Nord- Sud exclusivement. C'est une stratégie de minimisation des coûts et qui répond à un objectif de rationalisation de la production. Elle repose sur l'utilisation des meilleurs facteurs de production sur le marché mondial, et sur les économies d'échelles engendrées par la spécialisation des filiales⁸

1.1.4 Les objectifs de l'IDE

Il tend soit à :

- Développer les exportations qu'elles soient agricoles, minières ou

⁵ DUPHIL, (F) et PAVEAU(J) : *exporter*, Foucher, Malakoff, 2013, P.547

⁶ Ibid.

⁷ Ibid.

⁸ DUPHIL, (F) et PAVEAU(J), op.cit. P.548.

manufacturières du pays d'accueil, il crée ainsi de nouveaux liens entre les réseaux d'échanges destinés à rendre plus forte et plus élastique l'offre de certains biens sur le marché mondial ;

Où

- À promouvoir une production dans le pays d'accueil : ce type d'investissement souvent de type substitutif à l'importation vise soit à préserver ou à conquérir une part de marché dans le pays d'accueil où l'espace économique pluri-nations) auquel il appartient (marché européen-zone de libre-échange –union maghrébine ...)

Quelle que soit la définition des IDE, quelles que soient leurs formes ou leurs objets, ces derniers se distinguent des autres flux internationaux, par la diffusion qu'ils opèrent, des techniques de production et des rapports sociaux qu'ils véhiculent et en vigueur dans les pays d'origines, ils permettent à ces derniers d'exercer une certaine influence sur les économies des pays d'accueil.

1.1.5 Les déterminants des IDE⁹

L'impératif de connaître les déterminants de localisation des IDE est primordial pour les gouvernements récepteurs soucieux d'accroître le potentiel d'attractivité de leurs économies.

➤ La stabilité politique

Les investisseurs étrangers n'aiment pas l'incertitude et préfèrent travailler dans des conditions de sécurité et de stabilité politique. Il est donc nécessaire que l'avenir d'un pays soit suffisamment prévisible de manière à permettre aux investisseurs d'évaluer les bénéfices de leurs projets et de les comparer avec d'autres localisations offertes. Le déficit de démocratie ou de toutes autres légitimités politiques fait que le système de gouvernement peut être brutalement modifié. Le risque inhérent à l'instabilité politique signifie risque de perte d'actifs suite à une destruction physique résultant d'un acte terroriste ou non-respect de contrats¹⁰.

⁹ Levasseur, (S): *Investissements Directs à l'étranger et stratégies des firmes multinationales*, Revue de l'OFCE, Paris, Mars 2002, P132.

¹⁰ Op.cit. P133

➤ Déterminants économiques

Le climat des affaires et la situation économique des pays sont des considérations stratégiques économiques primordiales qui motivent l'investisseur étranger à la localisation dans un pays hôte¹¹, on site à titre d'exemple :

La taille du pays et le niveau du PIB qui reflètent le pouvoir d'achat sont des facteurs attractifs pour les investisseurs notamment pour ceux qui optent pour la conquête de nouveaux marchés ;

Le coût de la main d'œuvre et la productivité qui permettent à l'entreprise d'augmenter sa performance ;

La disponibilité des ressources naturelles, le coût de leurs extractions et transports, ainsi que le niveau des infrastructures jouent aussi un rôle déterminant ;

La qualification de la main d'œuvre et les nouvelles technologies ;

La proximité culturelle et linguistique est nécessaire pour faciliter la réalisation des affaires ;

L'équilibre budgétaire, l'équilibre de la balance de paiement, équilibre monétaire, équilibre des comptes extérieurs et stabilité du taux de change sont des conditions à l'attractivité des investisseurs.

➤ Déterminants institutionnels

Le cadre institutionnel est déterminant pour l'attractivité des investissements directs étrangers. Ainsi, il est essentiel que l'État joue un rôle primordial dans la mise en place d'un cadre institutionnel favorisant le développement des investissements privés locaux et étrangers.

La transparence et la prévisibilité de la réglementation sont particulièrement importantes pour les investisseurs étrangers, qui peuvent être amenés à opérer avec des systèmes réglementaires, des cultures et des cadres administratifs très différents des leurs. Un cadre réglementaire transparent et prévisible concernant l'investissement aide les entreprises à procéder à une évaluation mieux étayée et plus précoce des possibilités d'investissement, et à réduire ainsi le délai de retour sur investissement.

¹¹ Ce point fera l'objet de notre étude dans le troisième chapitre.

La corruption, la qualité des systèmes : juridique et judiciaire, et également l'environnement administratif et bureaucratique des affaires empêchent l'installation des investisseurs. D'où la nécessité de mettre en place des systèmes, des contrôles rigoureux, des lois et des mécanismes nationaux afin d'instaurer une culture et un comportement éthique au sein de la société.

La qualité des institutions reste au cœur des politiques d'attractivité. En effet, la croissance des revenus dans une économie est directement corrélée à la capacité des institutions à instaurer un État de droit, à protéger le droit de propriété, à réduire la corruption, à réglementer de manière transparente et efficace les marchés et à assurer la stabilité politique¹².

1.2 Les fondements de l'attractivité

Après avoir étudié les IDE et leurs déterminants, les pays d'accueil se trouvent dans la nécessité d'augmenter leurs attractivités afin de séduire les investisseurs étrangers. Une nouvelle forme de concurrence apparaît donc entre les territoires pour l'accueil de ces investissements.

1.2.1 La notion de l'attractivité

L'attractivité peut être définie comme la capacité d'un pays à attirer les investissements étrangers. Elle peut alors être définie selon deux approches complémentaires : comme la capacité à offrir aux entreprises investisseuses un certain nombre d'avantages adaptés à leurs besoins et susceptibles de les décider à s'implanter sur le territoire, et comme la réalisation de bonnes performances en termes de parts de marché pour l'accueil des investissements mobiles.

Il existe cinq grandes catégories d'approches pour appréhender le concept d'attractivité¹³ :

- L'approche « Macro » : Cette approche vise à identifier les déterminants globaux expliquant le degré d'attractivité du territoire considéré pour les investissements internationaux, c'est-à-dire sa capacité à attirer la plus importante part de ces investissements que d'autres territoires.

¹² Levasseur (S), op.cit. P132

¹³ HATEM, (F) : *Investissement International et politiques d'attractivité*, Economica, Paris, 2004, p108.

- L'approche « Méso » : Pour cette approche, il s'agit ici de comprendre pourquoi une catégorie spécifique d'activités sera d'avantage attirée par un territoire particulier.
- L'approche « Micro » : Dans cette approche, il s'agit de déterminer le meilleur site de localisation possible pour un projet particulier. Pour parvenir à évaluer celle-ci, il convient de reconstituer de la manière la plus fine les conditions concrètes de fonctionnement du projet.
- Processus de décision : Cette approche s'intéresse au processus à travers lequel l'investisseur choisit le site sur lequel il localisera son projet.
- L'approche en termes d'image : Elle vise à analyser la manière dont un territoire donné, en créant un effet d'image dans l'esprit du décideur, peut accroître son attractivité.

1.2.2 Les indicateurs de mesure de l'attractivité

Il existe diverses approches pour classer les territoires selon le degré d'attractivité, elles reposent toutes sur l'idée que l'attractivité n'existe pas en soi, mais apparaît comme la combinaison de deux types d'éléments : d'une part, la qualité de l'offre territoriale, d'autre part, la hiérarchie des critères de choix de localisation retenus par les investisseurs.

- Les enquêtes d'opinions : Il s'agit de classer les critères de localisation par les investisseurs et de donner ensuite, un classement relatif des différents territoires d'accueil potentiel par rapport à ces critères.
- Les approches économétriques : Ils prennent un certain nombre de variables explicatives des différents facteurs ou critères de localisation. Les variables explicatives sont en général des indicateurs macroéconomiques. Ces approches économétriques ont pour but de dégager les variables jugées significatives de l'attraction des IDE, ce qui permet d'expliquer l'attractivité comparée des différents territoires.
- Les indicateurs de la CNUCED : La conférence des nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED) publie chaque année un classement des pays selon leur attractivité, présenté sous forme d'une matrice, obtenue en croisant deux indices qui sont : Indices de performances des IDE entrants et Indices des entrées potentielles.
- L'indice « Doing Business» de la Banque mondiale : Le Projet Doing

Business¹⁴ mesure la réglementation des affaires et son application effective dans 189 économies et dans certaines villes au niveau infranational et régional. Lancé en 2002, le projet *Doing Business* analyse les petites et moyennes entreprises au niveau national et mesure la réglementation s'appliquant à celles-ci tout au long de leurs cycles de vie.

Section 2 : Évolution et perspectives des IDE à l'échelle mondiale

Au cours de cette section, nous allons essayer d'analyser d'une part, l'évolution des investissements directs étrangers dans le monde en faisant ressortir les différentes périodes qui l'ont marquée. D'autre part, les perspectives et les nouvelles approches des IDE.

2.1 aperçu historique et évolution récente des IDE

Contrairement à une idée couramment admise, l'investissement direct étranger n'est pas apparu dans les années 1980. C'est un phénomène ancien, lié aux époques coloniales du 19^{ème} siècle, lorsque les entreprises britanniques et françaises exploitaient les ressources agricoles et minières des colonies. En effet, il est devenu économiquement significatif depuis le 19^{ème} siècle. Plusieurs exemples en témoignent : en 1852, Samuel Colt a réalisé le 1^{er} investissement américain au Royaume-Uni, Bayer s'est installé aux USA en 1865 et Singer s'est implantée en Russie, en 1867. D'où l'estimation, par la CNUCED de 14 milliards de dollars de stock d'IDE mondial en 1914¹⁵.

L'analyse de l'évolution historique et récente des IDE fait apparaître ce qui suit :

2.1.1 De 1914 à 1945 : Suprématie du Royaume-Uni

Au cours de cette période, les pays investissant hors de leurs pays d'origines étaient des puissances coloniales : le Royaume-Uni, la France, les États-Unis et l'Allemagne. Pendant toute la première partie du XIX^e siècle, la Grande-Bretagne est pratiquement le seul pays à investir à l'étranger et le capital anglais restera très largement dominant jusqu'en 1914. Le Royaume-Uni détenait la plus grande part du stock mondial d'IDE, 45% en 1914 et 39,8% en 1938. La part des États-Unis s'est accrue en 1938 pour atteindre 27,7% contre 18,5% en 1914. Par contre les pays qui ont bénéficié des stocks mondiaux d'IDE sont les pays

¹⁴ Banque Mondiale, rapport : « comparaison des réglementations dans 183 pays », IFC, Washington, 2010, p 4.

¹⁵ CNUCED, rapport sur l'investissement dans le monde, 1995, p 12.

en développement, leur part est à 65,7% en 1938, alors que celle des pays développés était de 34,3%. (Voir tableau 01).

Tableau 01 : Répartition du stock mondial d'IDE (en %) :

Année	1914	1938	1960	1973	1985	1994
Pays						
Pays d'origine en %:						
Pays du G5	86.9	81.2	72.8	75.7	71.6	65.4
États-Unis	18.5	27.7	48.3	48.1	36.9	25.7
Japon	0.1	2.9	0.8	4.9	6.5	11.7
Royaume Uni	45.5	39.8	16.3	12.8	14.8	11.7
Allemagne	10.6	1.3	1.2	5.7	8.8	8.6
France	12.2	9.5	6.2	4.2	4.6	7.7
Europe hors G5	10.8	15	18.4	14.8	17.2	21.8
Pays d'accueil en %:						
Pays développés	27.3	32.6	67.3	72.9	74.5	74
États-Unis	10.3	7.4	13.9	10.4	24.5	21.7
Europe de l'Ouest	7.8	7.4	22.9	36.5	31.6	41.6
Autres pays développés	9.2	17.8	30.5	26	18.1	10.7
Pays en développement	72.2	67.4	32.7	27.1	25.5	25.1
Amérique Latine	32.7	30.8	15.6	12.5	9.7	8
Afrique	6.4	7.4	5.5	2.9	3.4	2.3
Proche et Moyen Orient	2.8	2.6	2.8	-	3.6	1.5
Asie	20.9	25	7.9	4.8	8.8	13.3
Europe de l'Est	9.9	1.6	0.9	-	-	0.9
Stock Mondial (en MDS de \$)	14.5	26.3	66.1	210.5	618.6	2378

Source : CNUCED, rapport sur l'investissement dans le monde, 1995, p20.

2.1.2 De 1945 à 1973 : Hégémonie des États-Unis

De 1945 au premier choc pétrolier de 1973, commençait une phase d'expansion de l'investissement international. En effet, les États-Unis sont la source unique d'investissement suite aux aides massives distribuées par le canal de l'aide Marshall aux pays européens pour

leurs reconstructions après la seconde guerre mondiale.

2.1.3 De 1973 à 1984 : Émergence du Japon et de l'Allemagne

La période 1973-1984 a enregistré un ralentissement des investissements étrangers à la suite des deux chocs pétroliers, ce qui a entraîné une baisse de la croissance, de la productivité et de l'investissement des pays industrialisés et la diminution des profits des entreprises. La part des États-Unis dans le stock mondial sortant s'est réduite, tandis que celle de l'Allemagne et du Japon a augmenté.

Depuis la fin des années 80, les investissements directs étrangers connaissent une dynamique particulière et un développement sans précédent tant par son ampleur que par sa diffusion. La croissance de l'IDE a dépassé celle des échanges ou de la production mondiale.

Cette croissance a contribué à la mondialisation des affaires et à l'interdépendance des économies mondiale. Cette augmentation des flux mondiaux d'IDE correspondant notamment aux¹⁶:

- ✓ Processus de libéralisation et d'innovation des marchés financiers dans les pays développés à partir 1985-1986, ce qui a permis aux entreprises étrangères de bénéficier des financements nouveaux ;
- ✓ Progrès technique en particulier dans le secteur de la télécommunication et de la technologie de l'information permettent de stimuler les flux de capitaux étrangers et par conséquent augmentent le degré de liberté des entreprises en termes de choix de lieux d'implantation ;
- ✓ Processus de déréglementation de l'IDE qui conduit à une diminution des obstacles envers les investisseurs internationaux tels que, le relevé des plafonds autorisés de participation des étrangers, la simplification des déclarations, etc.

2.1.4 Explosion des IDE (1985-2000)

La période allant de la deuxième moitié des années 80 jusqu'en 2000 a vu une très forte croissance des flux d'IDE dans le monde, en particulier de 1995 à 2000. Mais, à côté de

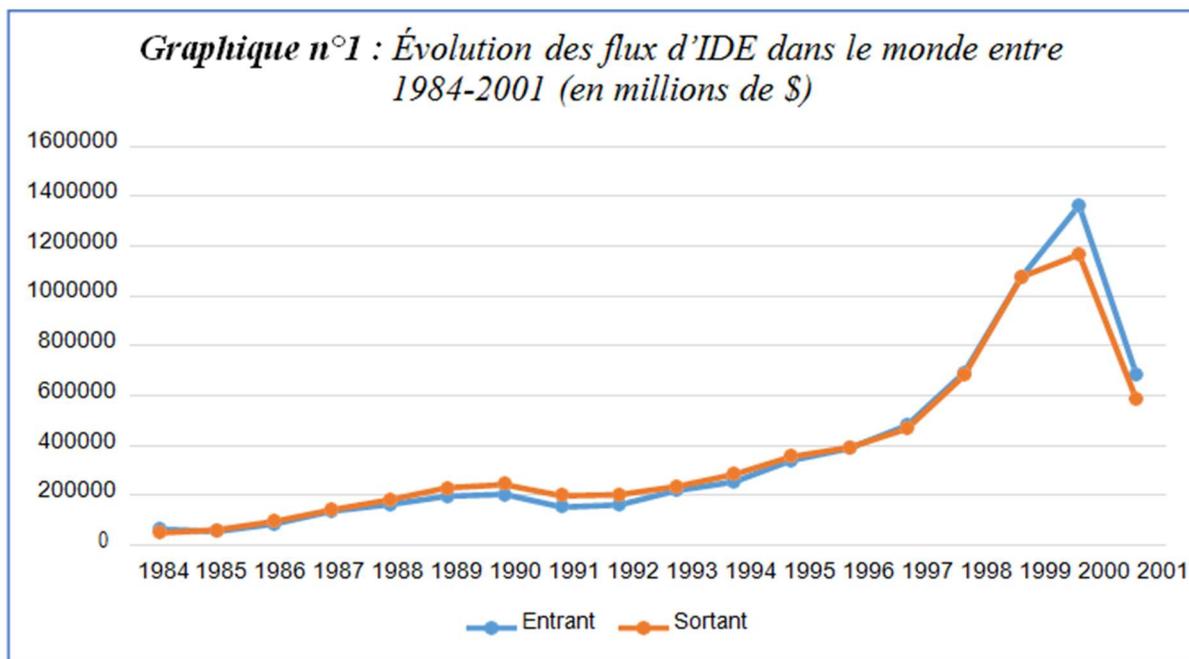
¹⁶ TERSEN D et BRICOUT J-L. : « *L'investissement international* », Armand Colin/Masson, Paris, 1996, P.37.

cette explosion des IDE, se confirme le déclin des États-Unis en la matière, en perdant leurs premières place en tant que premier investisseur mondial au profit du Royaume-Uni de 1985 à 1988 et du Japon de 1989 à 1990. Comme s'est illustré dans le graphique 01, cette expansion s'est ralentie en 1991, la valeur des flux d'IDE entrants dans le monde est tombée à 154 milliards de dollars, l'équivalent d'une régression de presque 25 %. Ce repli a été particulièrement ressenti par les pays développés. De tous les pays industrialisés, les États-Unis et le Royaume-Uni étaient les pays les plus affectés par cette baisse. Les pays en développement qui n'ont pas été affectés par cette baisse constituent l'exception de ce ralentissement. Plusieurs causes sont à l'origine de ce déclin :

- ✓ L'environnement économique mondial défavorable, provoqué par un ralentissement économique apparu aux États-Unis causé par des anticipations défavorables de profitabilité de capitaux investis, des perspectives de demande réduite et la saturation du secteur tertiaire ;
- ✓ La baisse de l'IDE enregistrée au cours de cette période pourrait être qualifiée de pause du fait qu'elle n'a duré que deux années. En effet, l'IDE a repris sa croissance dès 1992, l'année qui correspond au début d'une explosion des IDE.

Selon la CNUCED¹⁷, les investissements directs étrangers (IDE) continuent de progresser rapidement et donnent à la production internationale un rôle grandissant dans l'économie mondiale. Ils ont augmenté de 18 % en 2000, taux de croissance plus élevé que celui d'autres agrégats économiques tels que la production mondiale, la formation de capital et le commerce, pour atteindre le montant record de 1 300 milliards de dollars. Les flux d'IDE devraient toutefois diminuer en 2001.

¹⁷ CNUCED, rapport sur l'investissement dans le monde : Vers de nouvelles relations interentreprises (Vue d'ensemble). New York ET Genève. 2001. P 1



Source : Construit à partir des données de rapport CNUCED sur l'investissement dans le monde 2002.

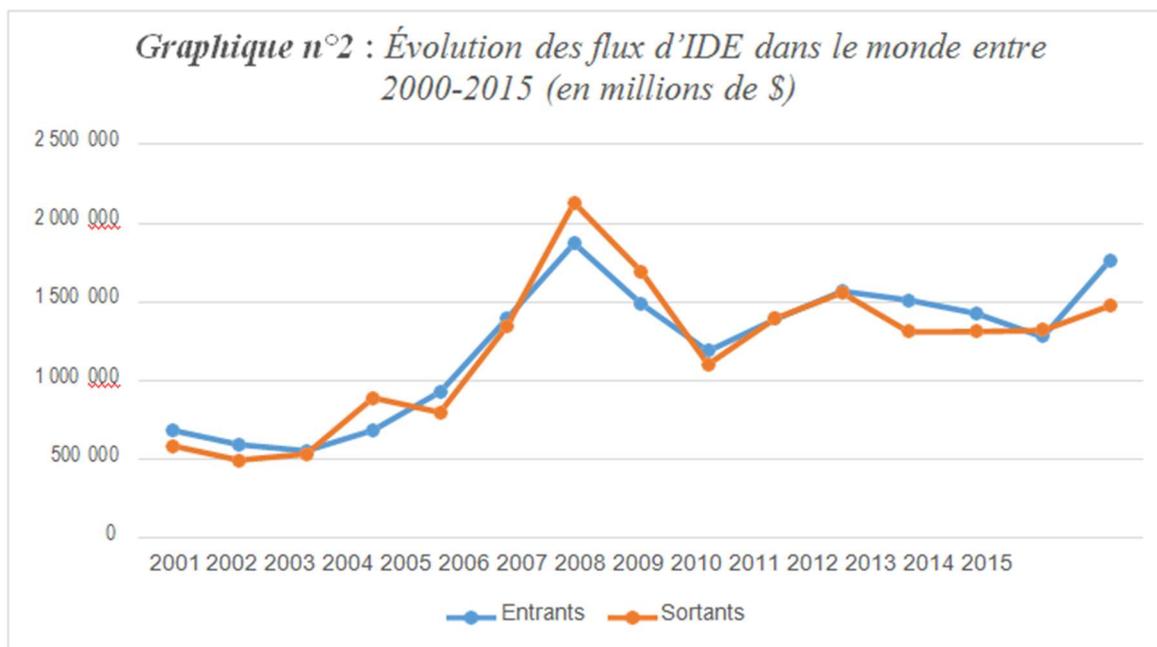
2.1.5 Fluctuation continue (2001-2015) et perspective de croissance attendue (2017-2018)

Après une croissance régulière depuis 1991 et les records atteints en 1999 et 2000, les IDE ont enregistré une forte contraction pendant trois ans (de 2001 à 2003). En effet, les entrées ont diminué de 51% et les sorties de 55%. Ce renversement reflète un ralentissement de l'économie mondiale en particulier dans les pays de la triade et une forte diminution de leur activité sur le marché boursier.

Les pays développés ont le plus souffert de la baisse des IDE (59%), mais les pays en développement ont également souffert (bien que seulement par un petit 14%). Les économies en transition de l'Europe Centrale et Orientale (PECO) sont les seuls à avoir resté à l'abri de cette crise générale (une augmentation de 2%)¹⁸. Après trois années consécutives de baisse, les flux mondiaux d'IDE se sont légèrement redressés en 2004 (Voir graphique 02), les entrées d'IDE se sont donc élevées à 648 milliards de dollars soit une hausse de 2%. Les entrées d'IDE ont bondi de 40% dans les pays en développement, mais ont baissé de 14 % dans les pays développés en tant que groupe. La part des pays en développement dans les

¹⁸ CNUCED, rapport sur l'investissement dans le monde. New York et Genève, 2002, P3

entrées mondiales d'IDE s'est donc établie à 36 %¹⁹.



Source : Construit à partir des données de rapport CNUCED sur l'investissement dans le monde 2016.

Quant aux sorties d'IDE, celles-ci ont augmenté de 18 %, atteignant 730 milliards de dollars en 2004 ; cette progression a eu lieu en grande partie dans les pays développés. Après quatre années consécutives de croissance, les entrées mondiales d'IDE ont augmenté de 30 % pour s'élever à 1833 milliards de dollars en 2007. (Voir graphique 02). Mais cette croissance a été interrompue en 2008 suite à l'aggravation de la crise financière et économique mondiale, les entrées d'IDE ont donc chuté de 14% en 2008. En 2009, cette baisse était de l'ordre de 37% pour les entrées, et d'environ 43% pour les sorties.

Après les baisses de 2008 et 2009, les entrées mondiales d'IDE ont légèrement augmenté, une hausse de 5% en 2010, puis de 16 % en 2011. Mais cette reprise n'a pas duré, car en 2012, les flux mondiaux d'IDE ont diminué de 18 %. En 2013, ces flux ont enregistré une hausse de 9 %, avant de revenir à la baisse en 2014, pour diminuer de 16 % à cause de la fragilité de l'économie mondiale, de l'incertitude des investisseurs quant aux politiques publiques et des fortes tensions géopolitiques.

Le rapport *CNUCED sur l'investissement dans le monde* fait état, par ailleurs, d'une

¹⁹ CNUCED, rapport sur l'investissement dans le monde. Les sociétés transnationales et l'internationalisation de la recherche-développement. Vue d'ensemble. New York et Genève. 2005. P1

hausse importante des flux d'IDE dans le monde en 2015 qui ont atteint 1,76 trillion de dollars, un plus haut jamais enregistré depuis la crise financière 2008-2009. Cette hausse a été essentiellement tirée par l'augmentation des fusions acquisitions dans le monde qui se sont établies à 721 mds de dollars en 2015 contre 432 mds de dollars l'année d'avant. Ces acquisitions ont été le résultat des grandes reconfigurations des multinationales, principalement aux États-Unis et en Europe, qui ont transféré leurs sièges pour échapper à une forte taxation dans leur pays d'origine.

Les flux d'IDE entrants captés par les pays développés ont presque doublé en 2015 pour atteindre 961 mds de dollars. Comme conséquence la part de ces pays dans les flux mondiaux a bondi de 41% en 2014 à 55% en 2015, inversant une tendance de cinq ans durant lesquelles les économies en développement ont été les principaux récepteurs d'investissements directs dans le monde.

À l'avenir, les flux d'IDE devraient diminuer de 10 à 15% en 2016, ce qui reflète la fragilité de l'économie mondiale, la faiblesse persistante de la demande globale, la faible croissance dans certains pays exportateurs de matières premières, des mesures politiques efficaces pour freiner l'évasion fiscale et un effondrement des profits des multinationales. À moyen terme, les flux mondiaux d'IDE devraient renouer avec la croissance en 2017 et dépasser 1,8 billion de dollars en 2018, ce qui reflète une croissance mondiale²⁰.

2.2 Les nouvelles approches des IDE

La décennie 90 est marquée par de nouvelles formes d'investissement favorisées par la libération des services financiers au niveau mondial. La stratégie des multinationales apparaît plus globale. Elles privilégient des alliances entre elles portant sur l'ensemble de la chaîne de valeur : recherche –développement (programme de R&D mondiaux), production (« joint-venture » de production, accords de licence de coopération industrielle), commercialisation (réseaux internationaux d'information). Ces alliances modifient les modes de multinationalisations, qui se développent, éventuellement, sans nouveaux IDE.

L'entreprise de ce début de siècle ne peut plus tout maîtriser, l'autosuffisance constatée durant l'ère antérieure est révolue. Elle se doit d'être flexible, réactive et performante. Pour cela, les entreprises acceptent de plus en plus de sous-traiter leurs activités, tant localement qu'à

²⁰ CNUCED (1998), *La croissance des marchés financiers nationaux en particulier dans les PVD et ses liens avec les investissements étrangers de portefeuille*, Nations Unies, New York et Genève.

l'étranger. Elles acceptent aussi de s'allier à l'échelle nationale et mondiale, à travers divers montages juridiques et commerciaux (partenariat, fusion- acquisition,Etc.).

Tout cela a favorisé l'apparition d'une nouvelle forme organisationnelle. Il s'agit de « *l'entreprise réseau* ». En effet, grâce à la révolution de l'informatique les processus de communication et de production ont changé. Plus besoin des grandes usines et des grands établissements où se tassent hommes et machines²¹.

Le développement technique et technologique a permis la création d'importants groupes mondiaux organisés sous forme de réseaux à l'intérieur desquels, les relations hiérarchiques sont de plus en plus remplacées par des relations de coopération, de partenariat et d'autres formes de relations marchandes. Une telle organisation donne à l'entreprise-réseau la flexibilité et la compétitivité requises pour aborder le marché dans sa dimension mondiale.

Section 3 : Problématique de l'investissement direct étranger - Bienfaits et enjeux

L'objet de la présente section est, d'une part, d'exposer les effets de l'investissement direct étranger sur l'économie de pays hôtes et de pays origines, et d'autre part, de présenter les enjeux et les risques qu'il entraîne

3.1 Les effets de l'investissement direct étranger sur l'économie hôte

D'après les « économistes de la CNUCED, L'IDE peut entraîner des effets positifs et négatifs sur une économie hôte.

3.1.1 Les effets positifs

L'investissement étranger a plusieurs effets positifs sur le pays d'accueil. Nous citons par exemple : la hausse de la productivité, le transfert de la technologie et des compétences, le développement des institutions et du marché financier, l'amélioration du capital humain, la création d'un environnement concurrentiel et le financement du développement économique.

L'investissement direct étranger constitue une source supplémentaire de financement du développement. Il permet le transfert du savoir-faire technique et technologique et des compétences managériales. Les flux de capitaux internationaux sont ainsi, considérés comme

²¹ Castel O. (1998), *Histoire des faits économiques : les trois âges de l'économie mondiale*, éd SIREY, France.

une source de financement du développement économique. Ils peuvent répondre au déficit d'épargne intérieur et au manque de capitaux nécessaires au financement des investissements.

Selon le Fond Monétaire international (FMI), les investissements directs étrangers sont d'une importance capitale pour les pays en voie de développement. Ils représentent des apports de capitaux qui se substituent à l'endettement extérieur, ils traduisent la confiance des investisseurs étrangers dans l'économie hôte en favorisant l'ouverture du pays à l'économie mondiale²².

Prenons par exemple ce que pensent Certains économistes de la CNUCED, qui ont étudié l'impact de l'investissement étranger en portefeuille sur le développement du marché financier de l'économie hôte. Ces derniers relèvent les effets positifs suivants²³ :

L'augmentation de la taille du marché financier par la hausse de la capitalisation boursière.

Des apports importants en capitaux, particulièrement lors des privatisations des entreprises publiques.

Un gain en dynamisme par l'accroissement du volume des transactions.

La baisse des risques d'instabilité et d'insolvabilité par l'augmentation du nombre d'intervenants.

L'introduction de nouveaux services, instruments et produits financiers et de nouvelles pratiques et techniques boursières.

En effet, diversifier ses sources de financement permet à l'entreprise de réduire le risque de l'investissement. De même à l'échelle de l'économie, diversifier ses modes de financement du développement permet de réduire le risque de dépendance vis-à-vis d'une seule source.

²² FMI (1991), les déterminants et les conséquences systémiques des flux internationaux, Occasional Paper n° 77, le FMI, Washington.

²³ CNUCED (1998), *La croissance des marchés financiers nationaux en particulier dans les PVD et ses liens avec les investissements étrangers de portefeuille*, Nations Unies, New York et Genève.

3.1.2 Les effets négatifs

À l'ère de la mondialisation, l'investissement direct étranger est présenté comme un remède miracle aux difficultés économiques des pays en développement, il devrait permettre le développement et la croissance de l'économie, le transfert de la technologie et créer de l'emploi. Il convient cependant de soulever certaines observations quant à la contribution des investissements directs étrangers au développement économique.

L'expérience a montré que les investissements directs étrangers effectués sous forme de rachat d'entreprises publiques conduisent presque systématiquement à des suppressions d'emplois, visant à réduire ou à supprimer le sureffectif des entreprises d'État.

Par ailleurs, si l'écart technologique entre les entreprises étrangères et les entreprises locales est trop important comme c'est le cas de la plupart de nos entreprises, ces dernières ne peuvent absorber les technologies apportées par les IDE

Aussi, le transfert des compétences et du savoir-faire n'est pas aussi systématique. Là également, si l'écart entre les compétences locales et celles amenées par les entreprises étrangères est trop important, l'effet de diffusion du savoir risque d'être très faible ou inexistant.

Par conséquent, les retombées positives des investissements directs étrangers sur l'économie domestique ne sont significatives, que lorsque les politiques d'éducation et de formation professionnelle et les politiques favorisant le développement des secteurs à contenu technologique élevé sont menées conjointement.

En sus, la pression concurrentielle accrue qu'apportent les entreprises étrangères sur les firmes domestiques peut être dangereuse. En effet, si les entreprises locales ne parviennent pas à s'adapter rapidement au nouvel environnement concurrentiel, elles peuvent voir leurs profits diminuer et leurs existences menacées par les risques de faillite.

Ainsi, lorsque les investissements directs étrangers visent le marché domestique, le danger pour les entreprises locales est plus important, car il s'agit d'une concurrence directe. En revanche, si les investissements directs étrangers visent des secteurs destinés à l'exportation, des effets d'entraînement positifs pourraient apparaître (transfert de technologie et de compétences, etc...).

Notons enfin que les pays en développement ayant libéralisés l'entrée et la sortie des flux de capitaux sont continuellement confrontés au risque de fuite de ces derniers. En effet, pour une raison ou pour une autre les capitaux d'origine étrangère peuvent se désengager à tout moment. À grande échelle, cette fuite peut engendrer de graves crises financières et économiques.

3.2 Les enjeux et les effets des IDE dans le pays d'origine

D'après les économistes de la CNUCED, L'investissement étranger a des effets non seulement sur le pays d'accueil, mais aussi sur le pays investisseur

3.2.1 Effets positifs

Qui peuvent être résumés ci-dessous en :

- Augmentation du bien-être et de la production (PIB) du pays : l'implantation à l'étranger donne accès à de nouveaux marchés ou à de nouveaux facteurs, et ceci aura tendance à accroître les ventes de la firme multinationale, y compris des unités localisées dans le pays de la maison- mère.
- Effet positif sur la balance de paiement : L'IDE apporte une contribution positive au compte « revenus des facteurs », sous forme de rapatriement de bénéfices, de dividendes et de redevances technologiques perçues, des filiales à l'étranger vers leur maison mère.
- Promotion des exportations : l'IDE peut stimuler les exportations et tirer à la hausse la balance commerciale en matière d'exportation des biens d'équipement, de demi-produit et de services de la maison mère vers ses filiales et leurs marchés.
- Meilleure allocation des ressources : Les IDE permettent de mieux utiliser les fonds, les capitaux et l'épargne excédentaires des pays développés ; En même temps, ils permettent l'extension des capacités de production industriel du pays

investisseur et de rapatrier des profits.

- Meilleure compétitivité pour les entreprises : En effet, les IDE et la réputation des firmes multinationales permettent de rejaillir sur les entreprises des pays investisseurs qui vont avoir un accès aisé aux marchés mondiaux grâce à l'image de leurs compatriotes

3.2.2 Effets négatifs

- Perte d'emploi : les investissements à l'étranger profitent aux pays étrangers en terme de création d'emploi contrairement au pays d'origine ; Le cas est pire pour les délocalisations, où les firmes multinationales ferment les usines et licencient les travailleurs pour aller s'implanter et créer les postes d'emplois ailleurs.
- Effets négatif sur la balance de paiement : les IDE sont considérés comme des prêts sans intérêts et comme des dépenses à l'étranger et à court terme, ils peuvent causer un déficit de la balance des paiements. C'était le cas des USA dans les années 60, ce qui a amené le gouvernement fédéral à imposer des restrictions sur la sortie des IDE entre 1965 et 1974.
- À long terme, l'effet sur la balance des paiements est ambigu. Il dépend de la rentabilité et de la profitabilité de l'investissement.

Conclusion

Tout au long de ce chapitre nous avons essayé de mettre en relief les différents concepts liés aux IDE et à l'attractivité, de comprendre et d'analyser ces deux phénomènes. Nous avons pu constater que les économies ouvertes ont tendance à attirer plus d'IDE, lesquels, à leurs tours produisent des flux d'IDE continuels plus élevés. Une économie compétitive ouverte avec une réglementation protectrice attirera plus d'IDE qu'une économie soumise à une réglementation directrice et qui change au fil du temps. L'attractivité des IDE passe par un certain nombre de facteurs, comme la dimension institutionnelle, économique mais aussi politique, lesquels sont indispensables dans un pays pour les investisseurs étrangers

Quel rôle l'Algérie joue et quelle place occupe-t-elle dans les différents points cités au-dessus ? Tel est l'objet de notre deuxième chapitre.

CHAPITRE 2 : LES INVESTISSEMENTS DIRECTS ÉTRANGERS EN ALGÉRIE

Introduction

Après une quasi-absence des investissements directs étrangers pendant les décennies soixante-dix et quatre-vingts, à l'exception du secteur des hydrocarbures, l'ouverture et la libéralisation de l'économie algérienne entreprise depuis le début des années 90 et la réforme de la réglementation relative à l'investissement étranger ont produit des résultats en termes d'IDE.

Ainsi, ce chapitre sera consacré à l'analyse de la politique d'attractivité de l'Algérie à l'égard des IDE (section 1), cette analyse sera complétée par l'examen de l'évolution des IDE reçus en spécifiant les secteurs qui attirent le plus ainsi que l'évaluation de ces derniers et leurs effets sur l'économie algérienne (section 2). Enfin, notre étude portera sur l'analyse des facteurs d'attractivité des IDE en Algérie tout en faisant ressortir les obstacles auxquels sont confrontés les investisseurs étrangers (section 3).

Section 01 : La politique d'attractivité des investissements directs étrangers en Algérie

L'Algérie présente des opportunités intéressantes pour les investisseurs étrangers. Le regain d'intérêt pour le site Algérie depuis le début des années 2000, en est la parfaite illustration. En effet, l'Algérie offre des avantages comparatifs indéniables pour les IDE, tels que : Une main d'œuvre jeune, en grand nombre et bon marché, Des ressources naturelles abondantes, Des entreprises publiques privatisables, Une législation favorable, Des procédures administratives simplifiées, Une infrastructure fonctionnelle et en constante amélioration, etc.

Ces atouts ont permis d'attirer des flux d'IDE dans des secteurs de plus en plus diversifiés et en constante progression.

1.1 Évolution du cadre juridique de l'investissement en Algérie

L'Algérie a cherché au lendemain de l'indépendance à attirer le capital étranger et à l'intégrer au développement économique et social national. Nous présentons à cet effet les principaux textes juridiques depuis 1963 jusqu'à nos jours.

➤ **Le code des investissements du 26 juillet 1963**

C'est le premier code des investissements, il a pour objet de définir les garanties générales et particulières accordées aux investisseurs productifs en Algérie, les droits, les obligations et les avantages qui s'y rattachent ainsi que le cadre général des interventions de l'État dans le domaine des investissements²⁴. Ainsi, ce code a écarté l'investissement privé local. Tout projet d'investissement devait obtenir l'agrément de la commission nationale d'investissement pour être réalisé.

S'en suivirent plusieurs textes juridiques qui viennent à chaque fois pour améliorer et rendre plus accessibles les conditions d'accès à l'investissement pour les étrangers en Algérie, dont :

➤ **Le code des investissements du 15 septembre 1966**

Il encourage l'épargne privée locale afin de générer un flux d'investissements au détriment des capitaux étrangers.

➤ **La loi n°82-13 du 28 août 1982**

Appelée aussi loi sur les sociétés d'économie mixte, n'a pas suscité un grand intérêt de la part des sociétés étrangères. En effet, l'association était faite selon le ratio 51/49 en faveur du secteur public, ça a été un échec²⁵.

➤ **La loi 90-10 relative à la monnaie et au crédit**

Constitue le véritable point de rupture avec les pratiques anciennes. C'est en effet depuis cette loi qu'un nouvel environnement bancaire et financier, plus conforme à la libération de l'économie et de sa tutelle administrative, a commencé à se mettre en place.

➤ **Décret législatif n°93-12 du 05 octobre 1993**

Ce dernier, afin d'attirer les investissements, consacre les principes suivants²⁶ : Principe de liberté d'investir (article 3) ; Principe d'égalité entre les investisseurs étrangers et

²⁴ Loi n°63-277 du 26 juillet 1963 portant code des investissements

²⁵ Loi n°86-13 du 19 août 1986 modifiant et complétant la loi n°82-13 du 28 août 1982 relative à la constitution et au fonctionnement des sociétés d'économie mixte.

²⁶ Décret législatif 93-12 du 05/10/1993 relatif à la promotion des investissements. JORADP n°64 du 10/10/1993

Algériens (article 38) ; Création de l'Agence de Promotion, de Soutien et de Suivi de l'Investissement (article 7) ; Octroi des avantages selon la nature et l'emplacement de l'investissement ; Protection et garantie des investissements .

➤ **L'ordonnance n° 01-03 du 20 août 2001 relative au développement de l'investissement**

Cette ordonnance reste proche du code des investissements de 1993.

➤ **L'ordonnance n°06-08 du 15 juillet 2006**

Cette ordonnance a été promulguée pour modifier et compléter l'ordonnance n°01-03 du 20/08/2001. Elle a pour objectif de simplifier les procédures et de réduire les délais d'étude des dossiers d'avantage pour les investisseurs qui sont à la charge de l'ANDI²⁷.

➤ **Ordonnance n°08-04 du 1er septembre 2008**

Cette ordonnance fixe les conditions et modalités de concession des terrains relevant du domaine privé de l'État destinés à la réalisation de projets d'investissement pour faciliter l'investissement tout en préservant les intérêts de l'État contre la spéculation.

➤ **L'ordonnance n°09-01 du 22 juillet 2009**

L'article 58 de l'ordonnance 09-01 du 22/07/2009 stipule que²⁸: Les investissements étrangers réalisés dans les activités économiques de production de biens et de services font l'objet, préalablement à leurs réalisations, d'une déclaration d'investissement auprès de l'ANDI ; Les investissements étrangers ne peuvent être réalisés que dans le cadre d'un partenariat dont l'actionnariat national résident représente 51 % au moins du capital social. Par actionnariat national, il peut être entendu l'addition de plusieurs partenaires. Tout projet d'investissement étranger direct ou d'investissement en partenariat avec des capitaux étrangers doit être soumis à l'examen préalable du CNI ; Les investissements étrangers directs ou en partenariat sont tenus de présenter une balance en devises excédentaire au profit de l'Algérie pendant toute la durée de vie du projet.

²⁷ L'ordonnance n°06-08 du 15 juillet 2006 modifiant et complétant l'ordonnance n°01-03 du 20 août 2001 relative au développement de l'investissement

²⁸ Ordonnance 09-01 de la 22/07/2009 portant loi de finances complémentaire pour 2009. JORADP n° 44 du 26/07/2009

➤ **La loi n° 16-09 du 03 août 2016 relative à la promotion de l'investissement**

Elle abroge l'essentiel des dispositions de l'ordonnance n° 01-03 du 20 août 2001, modifiée et complétée. Ce texte note que le système national d'incitations doit être reconstruit de façon à "moduler" les avantages en fonction de la politique économique du pays, et ce, tout en simplifiant et en accélérant les procédures, il propose de doter le secteur industriel d'avantages qui lui seront propres à travers, entre autres, des réductions plus importantes des droits de douane mais lorsque l'activité est d'une utilité économique reconnue ou qui est implantée dans le Sud ou les Hauts Plateaux²⁹. Ainsi, il prévoit de mettre en synergie les différents dispositifs d'incitations existants avec l'édiction d'une règle qui consiste à faire bénéficier l'investisseur de l'incitation "la plus avantageuse" en cas de coexistence d'avantages de même nature³⁰. Cette nouvelle loi accorde donc de nombreux avantages, tels que : exonérations fiscales et douanières, franchise de TVA..., des avantages supplémentaires au profit des activités privilégiées (industrie, agriculture et tourisme) et des avantages exceptionnels pour les investissements qui présentent un intérêt particulier pour l'économie nationale.

1.2 Les organes en charge de l'investissement direct étranger

Plusieurs organismes sont chargés des investissements étrangers en Algérie, que ce soit au niveau des ministères ou des administrations relevant de ces ministères. Cependant, aucun d'entre eux n'est chargé exclusivement de l'IDE, en dépit de l'intérêt qui lui est accordé par le Gouvernement.

1.2.1 Le Ministère de l'Industrie et de la Promotion des investissements (MIPI)

Au titre de la promotion et de la mobilisation de l'investissement, le MIPI est chargé, entre autres d'attributions, d'élaborer la politique nationale de l'investissement et de veiller à son application. Dans ce domaine, le MIPI exerce ses missions à travers la Direction Générale de l'Investissement (DGI).

1.2.2 Le Conseil national de l'investissement (CNI)

Le CNI est créé auprès du ministre chargé de la promotion des investissements qui en assure le secrétariat. Il est placé sous l'autorité du Chef du Gouvernement qui en assure la

²⁹ Article 13 de la loi n° 16-09 du 03 août 2016 relative à la promotion de l'investissement.

³⁰ Article 15, loc.cit.

présidence. Ses travaux sont sanctionnés par des décisions, des avis et des recommandations. Il a pour mission l'étude³¹ des questions liées à la stratégie des investissements et à la politique de soutien aux investissements, de l'approbation des conventions portant sur les investissements présentant un intérêt pour l'économie nationale et d'une manière générale, de toutes questions liées à la mise en œuvre des dispositions concernant la loi sur le développement de l'investissement.

1.2.3 L'Agence nationale de développement de l'investissement (ANDI)

L'ANDI est un établissement public à caractère administratif (EPA) doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Il est placé sous la tutelle du ministre chargé de la Promotion des investissements³².

L'ANDI assure un service d'accueil et d'information au profit des investisseurs, constitue des systèmes d'information et met en place des banques de données.

Dans le domaine de la promotion de l'investissement, elle assure la mise en relation d'affaires des investisseurs non-résidents avec des opérateurs algériens, entreprend des actions d'information pour promouvoir l'environnement général de l'investissement en Algérie. À cet effet, l'ANDI a créé une bourse de partenariat³³ à l'intention de tout opérateur désirant investir en Algérie ou proposant un partenariat.

Enfin, à travers sa mission générale de suivi, l'ANDI a en charge le développement d'un service d'observation et d'écoute, assure un service de statistiques, collecte les informations relatives à l'état d'avancement des projets en étroite collaboration avec les investisseurs, enfin, s'assure du respect des engagements contractés par les investisseurs au titre des conventions (bilatérales et multilatérales) de protection des investissements.

1.2.4 Le guichet unique³⁴

Il s'agit d'une institution très importante, en ce sens qu'il doit accomplir les formalités constitutives des entreprises et permettre la mise en œuvre des projets d'investissements.

³¹ MINISTERE DES FINANCES, *Guide fiscal de l'investisseur*, 2015, p33.

³² KPMG, op.cit., p57.

³³ www.andi.dz consulté le 26/09/16.

³⁴ KPMG. Op.cit., p 58.

Le guichet unique est une institution décentralisée, puisqu'elle est créée au niveau de la wilaya. Siégeant en son sein les représentants locaux de l'ANDI, celui du CNRC, des impôts, des domaines, des douanes, de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, du travail, ainsi que le représentant de l'APC du lieu où le guichet unique est implanté.

1.2.5 L'Agence nationale d'intermédiation et de régulation foncière

Le gouvernement algérien a déployé des efforts pour régler la question du foncier qui était longtemps considérée comme une entrave à l'exercice de l'activité des firmes étrangères. La création par décret en avril 2007 de l'Agence nationale d'intermédiation et de régulation foncière (ANIREF) vise à faciliter l'émergence d'un marché du foncier économique pour booster l'investissement. C'est un Établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) placé sous la tutelle du MIPI.

1.2.6 Le Fonds d'appui à l'investissement

L'ordonnance 01/03 du 20 Août 2001 a créé un fonds d'appui à l'investissement sous forme d'un compte d'affectation spéciale. Ce dernier est destiné à financer la prise en charge de la contribution de l'État dans le coût des avantages consentis aux investissements, notamment les dépenses au titre des travaux d'infrastructures nécessaires à la réalisation de l'investissement.

1.3 La protection et les garanties accordées aux investisseurs étrangers³⁵

La convertibilité courante du dinar, la garantie de transfert des bénéfices et du produit de la cession éventuelle d'actifs résultant d'investissements étrangers ainsi que la politique de stabilité du taux de change effectif réel, contribuent à promouvoir un environnement favorable aux investissements étrangers.

L'Algérie garantit aux investisseurs étrangers en matière de traitement d'après les standards internationaux : traitement national, clause de la nation la plus favorisée. Le principe de la non-discrimination entre les personnes physiques et morales étrangères, et les personnes physiques et morales algériennes est garanti, eu égard aux droits et obligations en

³⁵ Voir annexes 1,2 et 3 : conventions et accords signés par l'Algérie.

relation avec l'investissement³⁶.

L'intangibilité de la loi garantit à l'investisseur que les révisions ou abrogations futures de la législation sur l'investissement ne s'appliquent pas aux projets réalisés dans le cadre de la législation en vigueur au jour de l'investissement (art 15).

La réquisition par voie administrative n'est possible que si elle est prévue par la loi. En tout état de cause, elle donne lieu à une indemnisation juste et équitable (art 16).

En Algérie, tout différend entre l'investisseur étranger et l'État résultant du fait de l'investisseur ou d'une mesure prise par l'État algérien à l'encontre de celui-ci, sera soumis aux juridictions compétentes, sauf conventions multilatérales conclues par l'État algérien relatives à la conciliation et à l'arbitrage ou accord spécifique stipulant une clause compromissoire ou permettant aux parties de convenir d'un compromis d'arbitrage ad hoc³⁷.

Section 02 : Les tendances des IDE en Algérie et leurs effets sur l'économie

Depuis l'indépendance, l'Algérie a montré sa volonté d'attirer des flux d'IDE, cela s'est affirmé dans les différentes lois, relatives à l'investissement.

2.1 Évolution des investissements directs étrangers en Algérie

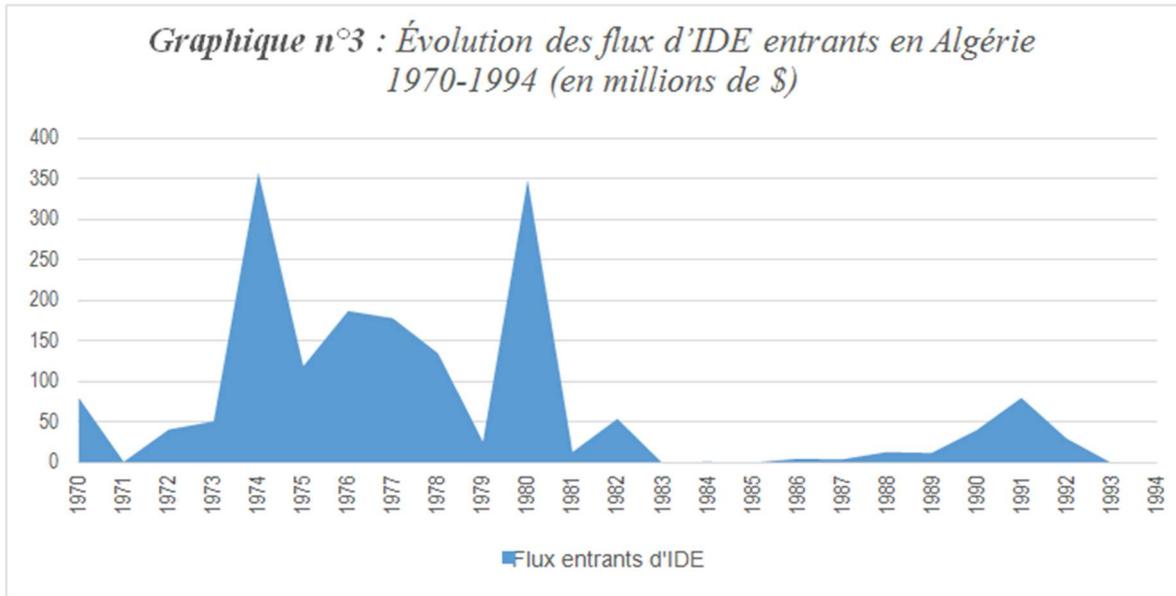
L'analyse de l'évolution du comportement de l'Algérie vis-à-vis des investissements directs étrangers permet de distinguer deux principales périodes : la première est évidemment celle qui précède les réformes structurelles de l'année 1995. Tandis que la seconde est celle qui suit les réformes.

2.1.1 Évolution des investissements directs étrangers avant les réformes structurelles (1970-1994)

D'après le graphique 03, les IDE se sont caractérisés par une évolution instable. Suite à la décision prise par l'Algérie en 1971 d'ouvrir le secteur des hydrocarbures aux capitaux étrangers ; ceux-ci ont été massivement investis dans le raffinage, l'exploration, la production et le transport du pétrole et du gaz naturel.

³⁶ L'article 14 de l'ordonnance n°01-03 du 20 août 2001 relative au développement de l'investissement.

³⁷ L'article 17, *ibid*



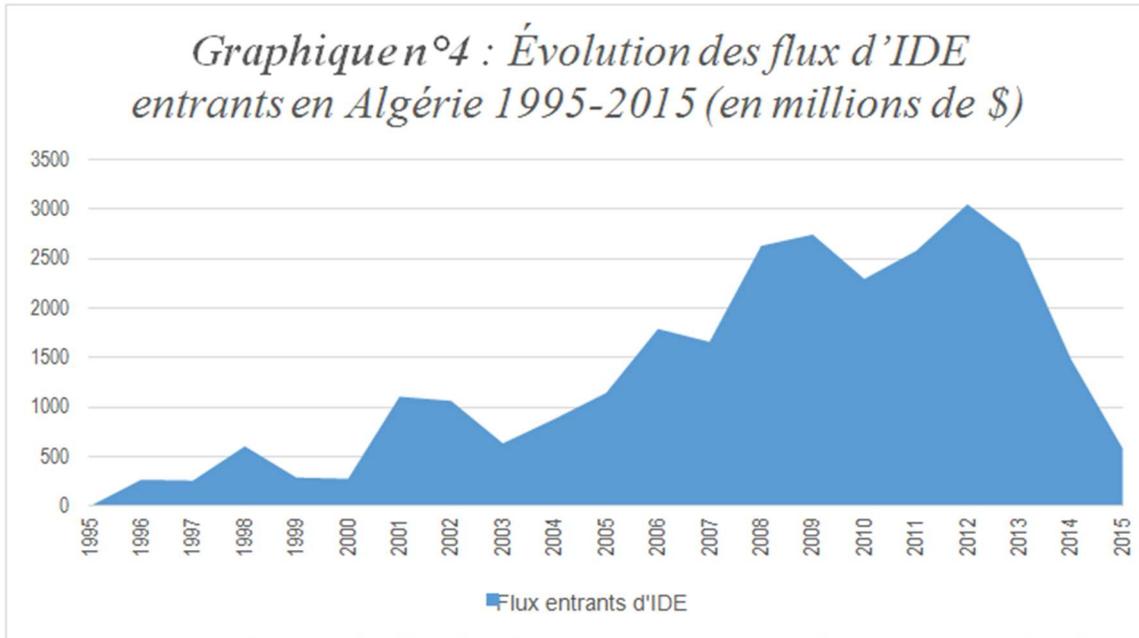
Source : CNUCED. Centre de données sur l'investissement direct étranger³⁸

2.1.2 Évolution des investissements directs étrangers après les réformes structurelles (à partir de 1996)

La reprise des flux d'investissements à partir de 1996 résulte principalement du retour de l'équilibre économique et dans une certaine mesure par une nouvelle législation fiscale plus attractive et un cadre institutionnel d'appui plus approprié (Code des investissements de 1993, amendé et complété par l'ordonnance de 2001), et par une stabilité politique et sécuritaire depuis 1999.

L'expansion des investissements directs étrangers est soutenue depuis 2004, leur montant de l'année 2006 constitue le triple du montant enregistré au cours de l'année 2003. Il est utile de rappeler que les entrées de capitaux au titre des investissements directs étrangers sont passées de 291,7 millions de dollars en 1999 à 1196,5 millions de dollars en 2001.

³⁸ <http://unctadstat.unctad.org>



Source : Construit à partir des données de rapport CNUCED sur l'investissement dans le monde 2016.

Les investissements directs étrangers (IDE) en Algérie ont atteint 1,484 milliard de dollars en 2012, contre 2,57 milliards de dollars en 2011, soit une baisse de 42%, cette baisse s'inscrivant dans le contexte plus large du faible dynamisme des flux d'IDE mondiaux en 2012, en diminution de -18,2% par rapport à 2011.

En 2013, les IDE ont bien enregistré une légère hausse, en s'établissant à 1,7 milliards de dollars contre 1,5 milliard de dollars en 2012, soit augmentation de 13%. Le document de la CNUCED relève que le gouvernement algérien a intensifié les efforts pour réformer le marché algérien et attirer davantage d'investissements étrangers.

L'année 2015 a marqué, cependant, un recul en termes de flux d'investissements étrangers à 587 millions de dollars contre 1,5 milliard de dollars en 2014 et cela malgré une situation des plus avantageuses en matière de stabilité politique et financière. Ce recul s'explique, selon certains analystes, par l'introduction de la règle de 49/51 depuis 2010 qui limite à 49% la participation d'un investisseur étranger dans une entreprise locale. À cela s'ajoute l'obligation pour les soumissionnaires étrangers, pour les contrats publics, à trouver des partenaires locaux. Sans oublier, la faiblesse des prix des produits de base qui a poussé vers le bas les entrées d'IDE dans les économies basées sur les ressources naturelles, de fait que,

les IDE soient largement concentrés dans le secteur des hydrocarbures qui constitue une autre problématique à laquelle est confronté le pays.

2.2 Évaluation des IDE en Algérie

D'après les rapports de la CNUCED, depuis 2000, l'Algérie attire un nombre important d'investisseurs étrangers qu'ils soient de pays développés ou de pays en développement.

L'Algérie en 2001 et 2002 s'est classé respectivement quatrième et troisième pays hôte d'IDE en Afrique et premier pays du Maghreb en 2002. Cette performance remarquable est due essentiellement à la réalisation de certains investissements stratégiques (hydrocarbures, téléphonie mobile et sidérurgie).

Les principales firmes étrangères qui investissent en Algérie sont généralement de grande taille, ce qui leur permet d'appréhender les risques et incertitudes élevés liés au marché, mais également de tirer pleinement profit de la rentabilité élevée (position de premier entrant) qui compense cette incertitude³⁹.

Les investissements directs étrangers sont majoritairement originaires des pays développés. En 2014, ils ont participé à hauteur de 67% dans les entrées d'IDE. Cependant les pays en développement et en transition, notamment les pays arabes, la Chine et l'Inde investissent davantage en Algérie. En 2014, les États-Unis détenaient à eux seuls 30% des entrées d'IDE, suivis de la France à 11% et de l'Espagne à 10%. En quatrième position vient l'Italie avec une part de 7%. Ces pays constituent les principaux investisseurs en Algérie (voir le tableau 02).

Entre 2002-2015, en termes de projets, l'Europe est la région la plus présente en Algérie avec 377 projets. Mais en termes de valeur, les Pays Arabes se classent en première position avec 1 267 592 millions dinars. Tandis que, les États-Unis n'ont investi que 16 projets avec un montant de 65 636 millions dinars (voir les tableaux 02 et 03).

Les projets en partenariat avec les étrangers se développent fortement en 2015

³⁹ CNUCED, op.cit., p11.

l'Algérie, a enregistré plus de 112 projets avec un montant de 113 milliards de dinars⁴⁰.

Tableaux 02 Projets d'investissement étranger déclarés durant la période (2002-2015)

Région	Nombre projets	Montant en Millions DA	Nombre d'emplois
Europe	377	898192	76709
Dont UE	274	563346	39939
Asie	68	119506	8607
Amerique	16	65363	3346
Pays Arabes	200	1267592	37842
Afrique	1	27799	400
Australie	1	2974	264
Multinationalite	13	89992	2086
TOTAL	976	2471691	129254

Source : ANDI, bilan des investissements (2002-2015).

Tableaux 03 Nombre de projets d'IDE et leur valeur par années (2009-2015)

Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de projets	32	21	27	18	16	13	13
Valeur (en millions de \$)	2 605	1367	1 432	2 377	4285	536	749

Source : Rapport sur l'investissement dans le monde, 2016, CNUCED.

Quant aux secteurs d'activité, les IDE en Algérie sont concentrés dans un nombre limité de secteurs, notamment les hydrocarbures, la sidérurgie et la chimie.

Par conséquent, le secteur de l'industrie reste toujours en tête avec 386 projets enregistré entre 2002-2015 qui représente 1 681 400 millions de dinars avec une part de 57,10%. Quant au secteur de services l'année 2015 a enregistré une forte augmentation pour atteindre 120 projets avec un montant de 151 335 millions de dinars soit 17,75% de total des projets (voir le tableau 04). Les secteurs les moins loties voire les moins investis par les investisseurs étrangers relèvent de l'Agriculture (1,48%) et de la Santé (0,89%) où les projets se comptent à l'unité.

⁴⁰ ANDI : Rapport « bilan des déclarations d'investissement », année 2015

Tableaux 04 Répartition des projets d'IDE par secteur d'activité (2002-2015)

Secteur d'activité	Nombre de projets	Part en %	Montant en Millions DA	Part en %	Nombre d'emplois	Part en %
Agriculture	10	1.48	3 117	0.13	528	0.41
BTPH	121	17.90	98996	4.01	21533	16.66
Industries	386	57.10	1681400	68.03	71936	55.65
Santé	6	0.89	13573	0.55	2196	1.70
Transport	21	3.11	13172	0.53	1723	1.33
Tourisme	11	1.63	420657	17.07	13128	10.16
Services	120	17.75	151335	6.12	16710	12.93
Télécom	1	0.15	89441	3.62	1500	1.16
Total	676	100 %	2471691	100 %	129254	100 %

Source : ANDI, bilan des investissements (2002-2015).

Malgré une évolution rapide, les stocks d'IDE restent relativement modestes en Algérie. Ils sont passés de 1 561 millions de dollars en 1990 à 3 647 millions en 2000 pour atteindre 19 540 millions en 2010 et 26 232 millions en 2015 (voir le tableau 05). L'Algérie reste à la dernière position en matière de stock d'IDE dans le Maghreb.

Tableau 05 Stocks d'IDE 1990-2015 (en millions de Dollars)

Année Pays	1990	1995	2000	2005	2010	2015
Algérie	1561	1671	3379	8217	19540	26 232
Tunisie	7615	10967	11545	16840	31364	32 911
Maroc	3011	5126	8842	20752	45082	48 696
Egypte	11043	14690	19955	28882	73095	94 266

Source : Rapport sur l'investissement dans le monde, 1990-2016, CNUCED.

2.3 Effets des investissements directs étrangers sur l'économie algérienne

L'analyse des flux d'IDE au cours de ces dernières années d'ouverture ne permet qu'une vision partielle de l'effet des investissements étrangers sur l'emploi, le financement, les

transferts de technologie ou la structure des exportations¹. Néanmoins, l'analyse de ces tendances fournit certaines indications sur le potentiel d'amélioration dans ces domaines.

2.3.1 L'effet sur la balance des paiements

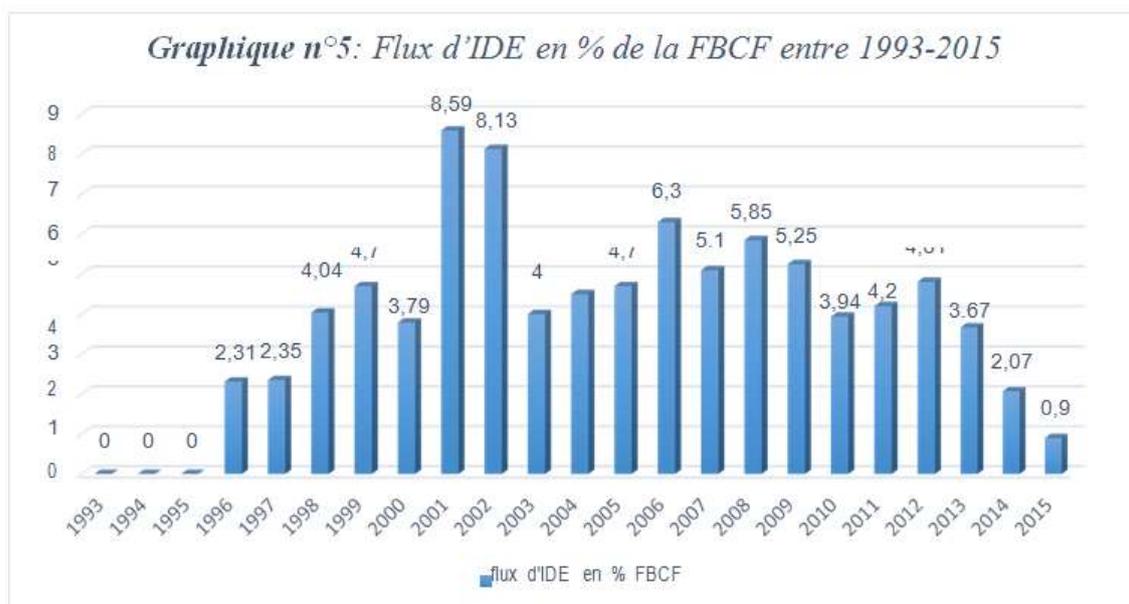
L'Algérie attire des flux d'IDE entrants importants que depuis quelques années, mais leur impact sur la balance des paiements commence à être critiqué et ressenti comme lourd. De fait que, la sortie de capitaux sous forme de revenus (profits des sociétés étrangères pétrolières et autres) est supérieure aux flux entrants sous forme d'IDE.

2.3.2 Effet sur le capital et l'investissement national

La formation brute de capital fixe (FBCF) est un indicateur mesurant la somme des investissements, essentiellement matériels, réalisés pendant une année.

La contribution en pourcentage des IDE à la formation brute du capital fixe (FBCF) est demeurée très faible jusqu'en 2000 où elle a atteint 3,8 %. Ce taux a connu en 2002 une augmentation significative à hauteur de 8,1%. Cependant, cette progression n'était pas perpétuelle. À partir de l'année 2013, la contribution en pourcentage des IDE à la FBCF a fortement rebondi pour arriver à 0,9% en 2015 à cause de la chute des flux des IDE.

Le graphique suivant indique que les IDE ne sont pas une source importante de financement pour les investissements. L'impact quantitatif est encore faible mais l'important étant la qualité de l'investissement, surtout s'il dynamise le système productif.



Source : construit à partir des données de l'Office National des Statistiques (ONS), 2016.

2.3.3 Les effets sur le développement du tissu industriel national

Selon la Banque Mondiale, une meilleure diversification économique aiderait l'Algérie à réduire la vulnérabilité à la volatilité extérieure et permettrait de renforcer la croissance de 0,5 à 0,7 point de pourcentage. Aussi, des améliorations régulières du capital humain pourraient potentiellement ajouter environ 1,3 point de pourcentage à la croissance à long terme. Une plus grande ouverture aux échanges et à l'investissement étrangers dans les secteurs hors hydrocarbures a le potentiel d'ajouter un autre point de pourcentage de 1,5 à la croissance à moyen terme⁴¹.

2.3.4 L'effet sur le capital humain

Les IDE jouent un rôle important dans la création d'emplois, que ce soit pour des postes qualifiés ou moins qualifiés. L'expérience d'autres pays en développement permet de conclure que les IDE pourraient contribuer à réduire de manière significative le chômage endémique qui sévit en Algérie.

Les entreprises étrangères ont généré un nombre important d'emploi. Entre 2002 et 2015, l'ANDI déclare avoir enregistré des déclarations d'investissements étrangers, générant 129 254 emplois, durant les trois dernières années le nombre s'élève à 86 295 emplois soit 66,76% de total des emplois de 2002 à 2015 (voir le tableau 02).

Section 3 : Les facteurs d'attractivité et les obstacles aux IDE en Algérie

Dans cette section, nous tenterons de mettre en exergue les facteurs qui contribuent à rendre le pays plus attractif, ainsi que les obstacles qui freinent une entrée massive des flux d'IDE.

3.1 Les facteurs d'attractivité en Algérie

L'Algérie jouit de plusieurs atouts qui constituent des avantages comparatifs. On peut regrouper ces derniers en trois groupes :

⁴¹ Banque Mondiale, Stratégie macroéconomique à moyen terme pour l'Algérie : Soutenir une croissance plus rapide avec la stabilité économique et sociale, Rapport n°26005-AL, Volume 1, Washington, 2003, p10.

3.1.1 Les atouts géographiques et humains

On peut distinguer :

➤ Les atouts naturels

L'Algérie dispose de richesses naturelles considérables et diversifiées, notamment en hydrocarbures, où elle occupe la 15^{ème} place en matière de réserves pétrolières (45 milliards), la 18^{ème} en matière de production et la 12^{ème} en exportation. Ses capacités de raffinage peuvent atteindre 22 millions de tonnes/an. Concernant le gaz, l'Algérie occupe la 7^{ème} place dans le monde en matière de ressources prouvées, la 5^{ème} en production et la 3^{ème} en exportation. Véritable géant énergétique, l'Algérie, forte de 50% des réserves, de 48% de la production totale et de l'impressionnant taux de 94% des exportations de gaz naturel, n'a pas de rivale dans la méditerranée, où elle est classée la première productrice et exportatrice de pétrole et de gaz naturel. Par ailleurs, le pays est le troisième fournisseur de l'Union Européenne en gaz naturel et son quatrième fournisseur énergétique total⁴².

Outre que ces deux richesses, L'Algérie recèle dans son sous-sol d'immenses gisements de phosphate, de zinc, de fer, d'or, d'uranium, de tungstène, de kaolin...etc. De plus, elle jouit d'une position géostratégique permettant une proximité avec les marchés européens, africains et arabes.

L'Algérie jouit, aussi grâce à sa géographie, d'une large ouverture à l'international⁴³ :

Position géostratégique permettant une proximité avec les marchés européens, africains et arabe.

7 marchés frontaliers (Tunisie - Libye - Niger - Mali - Maroc - Sahara Occidental - Mauritanie)

Adhésion à l'accord de la zone arabe de libre-échange.

Accord d'association avec l'Union Européenne.

Adhésion en perspective à l'organisation mondiale du commerce.

➤ Le capital humain

Le capital humain est considéré depuis longtemps comme un facteur déterminant de

⁴² ANDI, rapport « Raisons pour investir », année 2016.

⁴³ ANDI, op.cit.

la croissance économique. Il affecte aussi la croissance par le biais de son interaction avec les IDE. En effet, certaines données chiffrées de l'ANDI⁴⁴ peuvent prouver les efforts déployés par les pouvoirs publics dans le but d'une information de la ressource humaine :

Un gisement important ; 5.5 % du PIB à l'éducation ; 6,24 % du budget de fonctionnement de l'État alloué à l'enseignement supérieur ; 86 % de taux d'alphabétisation. ; 63,6 % de la population algérienne en âge de formation chaque année ; 96 % de taux de scolarisation ; 2 500 000 diplômés depuis 1962, issus de 97 universités, 10 centres universitaires, 20 écoles nationales supérieures, 7 écoles normales, 12 écoles préparatoires ; 1,5 millions d'étudiants dont 35000 inscrits en formation doctorale et 90000 dans le Master ; Près de 643.700 inscrits en formation professionnelle dont 200 000 (en moyenne) diplômés, issus de 1213 établissements (instituts et centres).

3.1.2 Les atouts économiques

On peut distinguer :

➤ La taille du marché

La taille du marché est l'un des déterminants les plus importants de l'IDE, elle est généralement mesurée par le PIB par habitant. Plusieurs études empiriques ont montré que l'augmentation du PIB est associée à une augmentation des entrées d'IDE dans les pays d'accueil. En effet, selon la banque mondiale⁴⁵, le PIB par habitant nominal en Algérie en 2013 est de **5491,6** dollars, **5484,1** en 2014 et **4206** en 2015. Ce qui laisse à dire que la taille de son marché présente plusieurs opportunités pour les investisseurs.

➤ La stabilité économique

Les équilibres macroéconomiques de l'économie algérienne restent très bons durant les cinq dernières années et permettent de continuer à classer l'Algérie parmi les premières meilleures économies d'Afrique. Cependant, ces équilibres demeurent très dépendants du secteur des hydrocarbures, étant donné que celui-ci constitue l'essentiel du budget de l'État. Dans ces conditions, le principal risque à court et à moyen terme pour l'économie algérienne réside dans une baisse prolongée des cours de pétrole, et c'est pour cette raison que les pouvoirs publics ont fait des efforts très importants visant la diversification de l'économie.

⁴⁴ ANDI, op.cit.

⁴⁵ <http://databank.banquemondiale.org/data/reports>, consulté le 05/10/2016

Tableau 06 : Évolution des indicateurs macroéconomiques en Algérie (2010-2015)

Indicateur	2011	2012	2013	2014	2015
PIB (Mds de \$)	198,7	209,3	209,7	213,52	167
Taux de croissance(%)	2,4	3,3	2,81	4	3,9
Importations de biens (mds de \$)	47,25	50,38	55,03	58,58	51,51
Exportations de biens (mds de \$)	73,49	71,87	64,98	62,89	37,79
Importations de services (mds de \$)	12,03	10,47	10,28	11,24	10,52
Exportations de services (mds de \$)	3,53	3,57	3,70	3,46	3,62
Réserve de change (mds de \$)	193,4	204,9	216,6	180	143
Dette extérieure (mds de \$)	4,405	3,676	5,941	5,277	3,006
Taux d'inflation (%)	4,52	8,89	3,26	2,9	4,8
Taux de chômage (%)	9,9	9,9	10	10,6	11,2
Balance commerciale (mds de \$)	26,2	27,1	9,95	4,3	-13,71

Source : construit à partir des données de la banque mondiale et de rapport KPMG, guide investir en Algérie, 2016

Toutefois l'Algérie dispose de réelles marges de manœuvre, comme le montrent plusieurs indicateurs positifs, pour traverser le choc exogène pétrolier et s'œuvrer vers une plus grande diversification de son économie. La croissance, portée par la dépense publique et le secteur hors hydrocarbure, a été de 3,9% en 2015. Sa dette externe en 2015 reste stable à 1,8% de son PIB. Ses réserves de changes restent à un niveau satisfaisant (143Mds USD en 2015 assurant 30 mois d'importations). L'inflation, bien qu'au-dessus de l'objectif de 4% de la Banque d'Algérie, reste maîtrisée à 4,8% en 2015.

3.1.3 Les atouts institutionnels

➤ La qualité et le développement des infrastructures de base

L'Algérie a lancé plusieurs chantiers visant à établir une infrastructure de base favorable à l'attraction des IDE. En effet, 112039 km de routes ont été réalisés (**40^{ème}** réseau au Monde, **3^{ème}** en Afrique) dont 29 573 km de routes nationales. **3 973 km** de voies ferroviaires dont une infime partie est électrifiée. Pour ce qui est des ports, **45** infrastructures maritimes dont **11 ports** de commerce, **2** ports pétroliers, **31** ports de pêche, un **(01)** port de

plaisance et **2200** feux de signalisation maritime. Concernant le transport commun : Un (01) métro à Alger d'une longueur de 9,5 Km avec trois extensions d'une longueur totale de 9,4 Km en cours de réalisation ; 3 tramways (Alger, Oran et Constantine) et 4 tramways en cours de réalisation (Ouargla, Sidi Bel Abbès, Sétif).

➤ **Les avantages accordés aux investisseurs et possibilité de financements à travers les banques publiques**

Des avantages fiscaux et parafiscaux importants, Ces avantages pouvant aller jusqu'à 10 ans d'exonération, selon la localisation et l'importance du projet. On peut ajouter aussi :

Le remboursement partiel ou total des dépenses liées aux travaux d'infrastructures dans le cadre du régime dérogatoire des zones ; L'allègement des charges patronales de cotisation à la sécurité sociale pour le recrutement des jeunes demandeurs d'emplois ; La concession de terrains de gré à gré, sur des périodes de 33 ans renouvelables et donnant lieu aux mêmes droits réels découlant des cessions ; la réduction sur le prix de la redevance locative sur les assiettes foncières et biens immobiliers acquis dans le cadre de la réalisation de l'investissement et Des exonérations fiscales et parafiscales durant toute la durée de vie du projet pour les projets exportateurs.

3.2 Les obstacles à l'investissement en Algérie

Plusieurs obstacles et contraintes freinent un démarrage réel de la dynamique d'IDE. Ces obstacles sont divers, nous pouvons citer

3.2.1 Les lenteurs bureaucratiques et administratives

Plusieurs contraintes entravent l'installation des investisseurs étrangers en Algérie. En effet, les opérateurs économiques sont confrontés à une multitude de formalités des retards dans l'obtention des permis et autorisations. Selon la base des données Doing-Business le nombre total de procédures et délais nécessaires pour l'enregistrement d'une entreprise en Algérie n'a pas changé depuis la publication de la première base de données en 2004. Il est de l'ordre de 13 à 24 respectivement pour les procédures et le délai, ce qui l'éloigne de la moyenne enregistrée par les pays de la région de MENA, soit 8 et 18.9 respectivement pour le nombre de procédures et délai. Par ailleurs, un coût équivalent à 11% de revenu par habitant est

nécessaire pour pouvoir créer une société en Algérie enregistré en 2015 qui est supérieur à celui exigé par les pays voisins¹.

3.2.2 La faiblesse du secteur bancaire

En dépit des mesures d'appui au financement des entreprises qui prévoient la facilitation de l'accès au crédit, le système financier et bancaire demeure très peu performant et nécessite d'être structuré et modernisé. Le taux de bancarisation est encore faible et la majorité des établissements financiers restent rigides et inefficaces.

Tableau 07 : Classement Doing-business en matière d'obtention de prêt période 2013-2016.

	Algérie			Tunisie		
Année	2013	2015	2016	2013	2015	2016
Classement	129	171	174	104	116	126
Indice de la fiabilité des droits légaux (0-12)	3	2	2	3	2	2
Etendue de l'information sur le crédit (0-8)	4	0	0	5	5	5
	Maroc			MENA		
Année	2013	2015	2016	2015	2016	
Classement	104	104	109	-	-	
Indice de la fiabilité des droits légaux (0-12)	3	2	2	1	1,3	
Etendue de l'information sur le crédit (0-8)	5	6	6	4	4,1	

Source : construit à partir des données de la banque mondiale : rapport doing business 2013- 2016.

L'indice de la fiabilité des droits légaux⁴⁶ enregistre des performances faibles. En effet, sur un intervalle de 0 à 12, l'Algérie obtient une note de 3 en 2013 qui se rétrograde

⁴⁶ Cet indice mesure le degré de protection des droits des emprunteurs et des prêteurs, donc la facilitation de l'obtention des prêts, conféré par les lois sur les garanties et sur les faillites.

à 2 en 2016. Par ailleurs, pour ce qui est de l'étendue de l'information sur le crédit⁴⁷, l'Algérie obtient une note de 4 en 2013, par contre, elle obtient une note de 0 en 2015 et 2016, ce qui l'éloigne du score enregistré par la région MENA qui s'aligne autour d'une moyenne de 4.

3.2.3 Le système foncier complexe

L'accès au foncier industriel demeure le spectre de tous les investisseurs nationaux et étrangers en raison de la rareté des assiettes foncières industrielles, notamment dans les principales villes (Alger, Oran et Annaba), et d'une politique de l'État qui oriente les investissements vers les villes les moins attractives, principalement les hauts plateaux. Parmi les obstacles liés à l'accès au foncier industriel, nous trouvons notamment, le non-respect des délais d'enregistrement et de publication de l'acte de propriété une fois le contrat signé par les parties

Tableau 08 : Classement « Doing-business » en matière d'octroi de permis de construire période 2013-2016

	Algérie			Tunisie		
Année	2013	2015	2016	2013	2015	2016
Classement	138	127	122	93	85	57
Nombre de procédure	19	17	17	17	17	17
Délai (jours)	281	204	204	88	93	93
Coût (en % de la valeur de construction)	0,7	0,7	0,9	2,9	2,6	2,5
	Maroc			MENA		
Année	2013	2015	2016	2015	2016	
Classement	79	54	29	-	-	
Nombre de procédure	15	12	13	14,4	14,8	
Délai (jours)	97	94	91	132,3	139,7	
Coût (en % de la valeur de construction)	3,9	3,7	3,7	3,5	3,1	

⁴⁷ Cet indice mesure les règles et les pratiques qui affectent la couverture, l'étendue et l'accessibilité des renseignements sur le crédit disponible au moyen soit d'un registre public du crédit soit d'un registre privé d'information sur le crédit.

Source : construit à partir des données de la banque mondiale : rapport doing-business 2013-2016.

Ce tableau indique que le nombre total des procédures nécessaires pour la construction d'un entrepôt est de l'ordre de 17 pour l'Algérie qui dépasse la moyenne enregistrée par la région MENA. L'obtention d'un permis de construction prend 204 jours, ce qui est considéré comme très loin comparativement aux pays voisins (Maroc, Tunisie) qui enregistrent des délais de 91 et 93 respectivement pour l'année 2016.

3.2.4 Pression fiscale :

Tableau 09 : Classement « Doing-business » en matière de paiement des taxes et impôts période 2013-2016.

	Algérie			Tunisie		
Année	2013	2015	2016	2013	2015	2016
Classement	170	176	169	62	82	81
Paiements (nombre par année)	29	27	27	8	8	8
Délai (heures par année)	451	451	385	144	144	144
Impôt sur les profits (%)	-	6,6	6,6	-	15,4	12,8
Taxes et charges sociales (%)	-	30,6	30,6	-	25,2	25,2
Autres Taxes (% profit)	-	35,5	35,5	-	21,8	21,9
Total à payer (% du bénéfice brut)	72	72,7	72,7	62,9	62,4	59,9
	Maroc			MENA		
Année	2013	2015	2016	2015	2016	
Classement	110	66	62	-	-	
Paiements (nombre par année)	17	6	6	17,4	17,7	
Délai (heures par année)	238	232	211	220,4	216,1	
Impôt sur les profits (%)	-	25,3	25,4	12,8	12,7	
Taxes et charges sociales (%)	-	22,7	22,3	16,2	16,3	
Autres Taxes (% profit)	-	1,3	1,4	3,6	3,7	
Total à payer (% du B B)	49,6	49,3	49,1	32,6	32,6	

Source : construit à partir des données de la banque mondiale, rapport doing-business 2013- 2016.

D'après ce tableau, en termes d'impôt sur les profits, les entreprises algériennes se révèlent comme les moins imposés comparativement aux autres pays du Maghreb ou encore de la région (MENA) qui enregistre une moyenne de 12.7% en 2016 contre 6.6% appliqués en Algérie pour cette même période de temps. Par ailleurs, les taxes et charges sociales sont plus importantes en Algérie, ils sont à un seuil de 30.6% presque deux fois plus que la moyenne enregistrée par la région MENA. Ce qui dénote une forte pression sur les entreprises en matière de couverture sociales des employés.

3.2.5 Inadaptation du système judiciaire :

Tableau 10 : Classement « Doing-business » en matière d'exécution des contrats période 2013-2016

	Algérie			Tunisie		
Année	2013	2015	2016	2013	2015	2016
Classement	126	120	106	78	78	81
Nombre de procédure	45	45	-	39	39	-
Délai (jours)	630	630	630	565	565	565
Coût (en % de la créance)	21,9	21,9	19,9	21,8	21,8	21,8
	Maroc			MENA		
Année	2013	2015	2016	2015	2016	
Classement	88	81	59	-	-	
Nombre de procédure	40	40	-	43,6	-	
Délai (jours)	510	510	510	657,8	653,3	
Coût (en % de la créance)	25,2	25,2	25,2	24,8	24,7	

Source : construit à partir des données de la banque mondiale : rapport doing-business 2013-2016

Le tableau ci-dessus indique que le nombre de procédures requis en Algérie est de 45 et le temps nécessaire pour le règlement d'un différend va jusqu'à 630 jours. Le coût lié aux frais judiciaires et honoraires d'avocat, lorsque le recours à des avocats est obligatoire ou courant, est équivalent à 21.9% de la créance. Par ailleurs, le nombre de procédures et le délai

d'exécution d'un contrat pratiqués par les pays voisins restent moins contraignants qu'en Algérie.

À partir de l'année 2016, le rapport Doing-business, ne prend pas en considération, pour le classement, le nombre de procédures pour exécuter un contrat. Mais il a mis un nouveau critère qui est la qualité des procédures judiciaires. Il mesure sur un intervalle de 0 à 18 dans chaque pays, l'existence d'une série de bonnes pratiques au sein de l'appareil judiciaire et ce, dans quatre domaines : structure des tribunaux et procédures judiciaires, gestion des affaires, automatisation du système judiciaire et modes alternatifs de règlement des litiges. Cet indicateur est de 5,5 pour l'Algérie, 7 pour la Tunisie et 8,5 pour le cas du Maroc, ce qui explique son gain de places en 2016 pour se classer à la 59^{ème} place⁴⁸.

Conclusion

Les IDE en Algérie ont suivi une évolution contrastée depuis les années 70. Après une décennie de quasi-absence, une véritable reprise des flux d'IDE est constatée depuis 1996, grâce aux réformes entreprises et au cadre d'appui à l'investissement.

Concernant les déterminants d'IDE que recherchent les investisseurs, l'Algérie satisfait amplement les conditions. L'Algérie bénéficie d'une position géographique stratégique pour la mise en valeur de son potentiel d'investissement, notamment les investissements étrangers orientés vers l'exportation, d'une taille de son marché intérieur à 40 millions de consommateurs, de richesses naturelles importantes (pétrole, gaz) et d'autres ressources minérales, non négligeables et qui restent peu exploitées, notamment les phosphates, d'une abondance des ressources humaines et flexibilité du marché de travail, d'une situation sécuritaire améliorée, de la maîtrise de la dette publique extérieure.

Après avoir étudié l'état des lieux des IDE en Algérie et avoir connu les réformes engagées pour améliorer le cadre de l'investissement, nous allons procéder, dans le chapitre suivant à une analyse comparative régionale en matière de pratiques d'attractivité et ceci sera dans le but d'évaluer la politique de promotion des IDE adoptée par notre pays et de s'inspirer des autres pays.

⁴⁸ Banque Mondiale : Rapport Doing-Business 2016, p184.

CHAPITRE 3 : ÉTUDE COMPARATIVE DES IDE ENTRE L'ALGÉRIE, LE MAROC ET LA TUNISIE

Introduction

Afin de mettre en relation les efforts entrepris par les pays maghrébins, en particulier l'Algérie, la Tunisie et le Maroc, en termes de politiques économiques, et les performances en matière d'IDE, nous présenterons, au sein de la première section de ce chapitre, les IDE au Maroc et en Tunisie (évolution et promotion des IDE) afin de caractériser leur attractivité effective. Dans la deuxième section, il sera question de mener une analyse comparative entre ces trois pays de deux aspects essentiels en matière des déterminants des IDE, à savoir : le climat des affaires et la situation économique. En fin, la dernière section, elle sera dédiée à la conclusion sur l'étude menée et proposition des pistes d'amélioration.

Section 1 : Aperçu des IDE au Maroc et en Tunisie

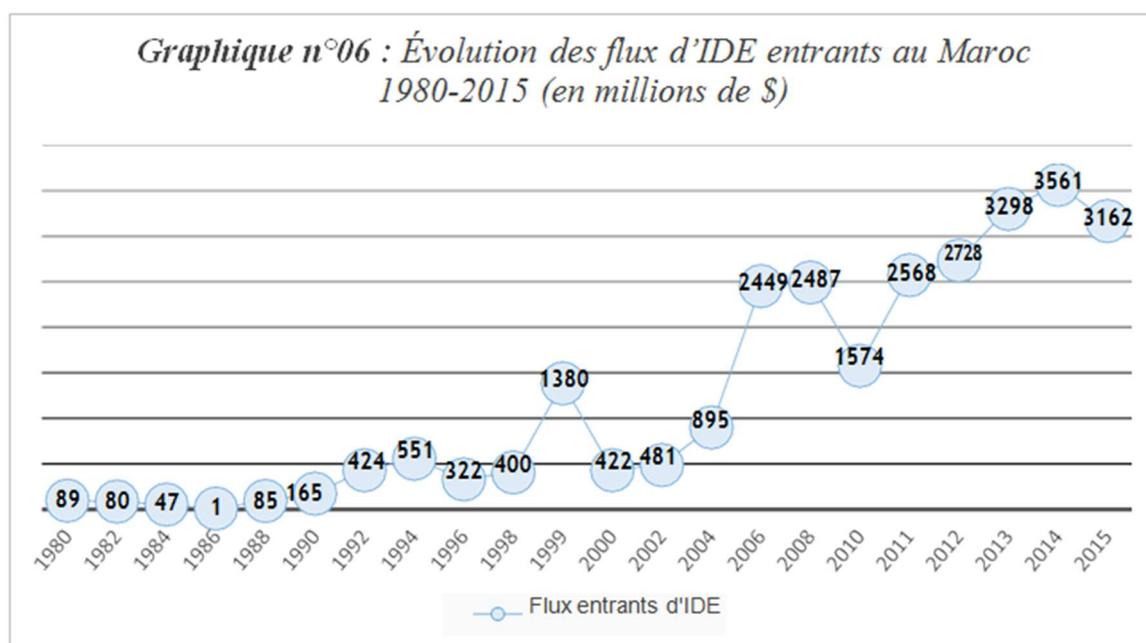
1.1 Aperçu des IDE au Maroc

Méditerranéen, mais tourné vers l'Atlantique, le Maroc est le plus occidental - au sens géographique - des pays de la rive Sud. Sa position géostratégique constitue un atout majeur dans les relations commerciales internationales. Par ailleurs, l'économie marocaine a toujours été considérée comme étant la plus libérale et la plus ouverte de tous les pays du Maghreb. Elle est celle dont les structures productives, commerciales et bancaires sont les plus conduites par l'initiative privée et les plus exposées aux marchés étrangers. Cette double vocation, libérale et mondiale est due particulièrement au choix politique fondamental du Maroc d'entretenir des relations étroites avec le reste du monde et notamment avec l'Occident, et à l'existence d'une forte bourgeoisie foncière, industrielle, commerciale et financière.

1.1.1 Évolution des IDE au Maroc

Les investissements directs étrangers au Maroc sont un phénomène assez nouveau qui a pris de l'importance au début des années 90, avant cette période, le gouvernement marocain n'avait pas une réelle politique relative aux investissements. Par contre, à partir des années 90 les autorités marocaines ont su attirer un flux relativement conséquent de capitaux étrangers, s'appuyant essentiellement sur le programme national de privatisation, la conversion de la dette extérieure en investissements et les opérations de concessions de services publics. Les flux

d'IDE à destination du Maroc ont enregistré un niveau élevé en 1997 (1 205 millions de dollars) en liaison avec la concession d'exploitation des centrales thermiques de Jorf Lasfar et la privatisation de la SAMIR⁴⁹. En revanche les flux entrants ont connu une chute pour atteindre 400 millions de dollars en 1998 et 422 millions de dollars en 2000. Après avoir enregistré une baisse durant la récession mondiale, les flux d'IDE ont progressé en 2014 (3 561 millions de dollars). En 2015, le Maroc a attiré 3 162 millions de dollars, essentiellement dans le domaine industriel.



Source : CNUCED. Centre de données sur l'investissement direct étranger 1980-2016²

Malgré les troubles politiques et sociaux traversés par certains pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient (Printemps arabe de 2011), l'intérêt des investisseurs internationaux pour le Maroc est resté intact, comme en témoigne la stabilité des IDE dans le royaume sur les 5 dernières années.

Le stock d'IDE, qui représente le total des investissements directs étrangers captés par le Maroc, a nettement progressé en 15 ans, passant de 2 283 millions de dollars en fin 1980 à 8 842 millions de dollars en fin 2000 et à 48.696 millions de dollars en fin 2015, précise CNUCED dans son rapport sur l'investissement dans le monde 2016.

⁴⁹ La SAMIR (Société anonyme marocaine de l'industrie du raffinage) est une entreprise marocaine spécialisée dans le raffinage des produits pétroliers, située dans la ville de Mohammédia. Elle est considérée comme l'un des géants du domaine du raffinage en Afrique.

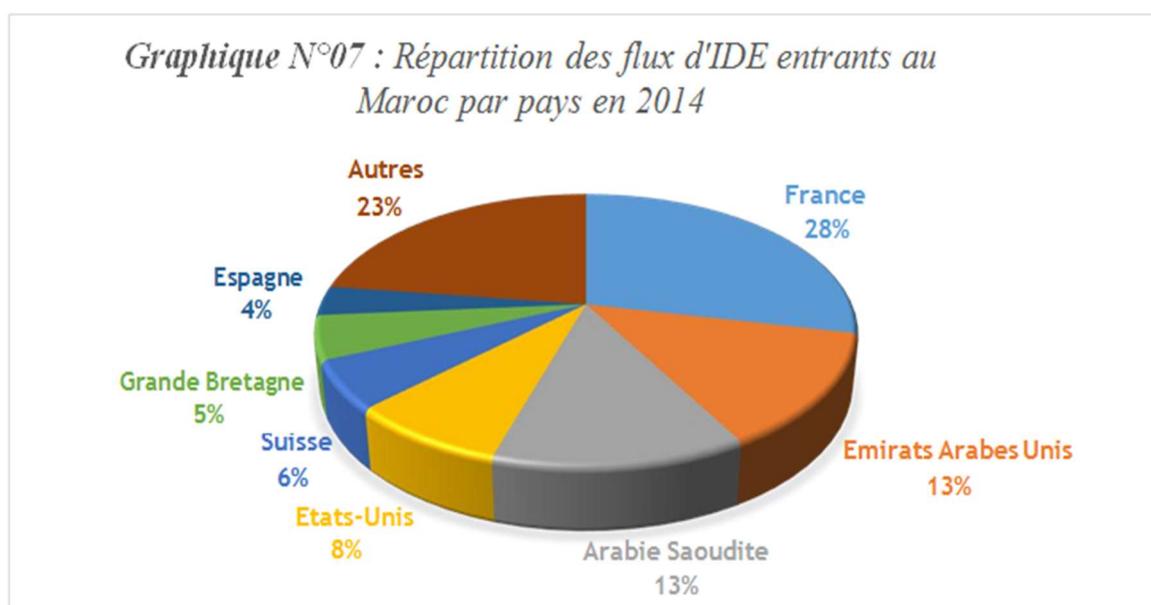
² <http://unctadstat.unctad.org/wds/TableViewer/tableView.aspx>

Tableau 11 : Stocks d'IDE au Maroc 1980-2015 (en millions de Dollars)

Année	Stock d'IDE	Année	Stock d'IDE
1980	2 283	2010	45 082
1985	2 534	2011	44 516
1990	3 011	2012	45 246
1995	5 126	2013	51 816
2000	8 842	2014	51 192
2005	20 752	2015	48 696

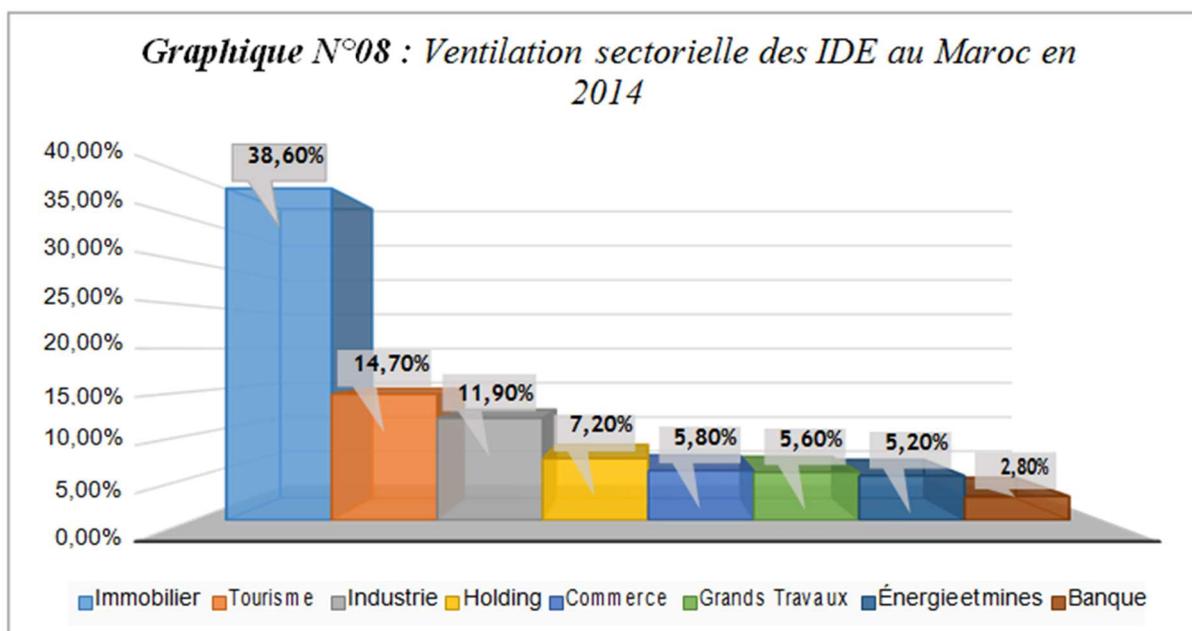
Source : Rapport sur l'investissement dans le monde, 1980-2016, CNUCED.

Traditionnellement, la France, l'Arabie Saoudite et l'Espagne sont les principaux investisseurs. En 2014, le trio de tête des investisseurs au Maroc était constitué par : la France avec 1,01 Mds de dollars, en baisse de 25,4% par rapport à 2013, les Émirats Arabes Unis avec 481 millions de dollars, l'Arabie Saoudite avec 456 millions de dollars.



Source : Office des changes du Maroc – 2016

Les évolutions sectorielles des IDE s'inscrivent dans un contexte d'attraction croissante du secteur de l'immobilier, suivi de l'industrie et du tourisme. En effet la montée en puissance de certaines activités industrielles telles que l'agroalimentaire, l'automobile, l'aéronautique ou l'électronique, a favorisé la réalisation d'opérations de grandes ampleurs.



Source : Agence marocaine de développement des investissements - 2016¹

1.1.2 La promotion de l'investissement au Maroc

L'amélioration de la compétitivité internationale du Maroc en matière d'investissement est un objectif essentiel du Gouvernement marocain et demeure un élément capital de sa stratégie économique nationale⁵⁰. En 2005, le gouvernement a élaboré le Plan Émergence qui constitue la nouvelle stratégie industrielle et représente aussi un tremplin grâce auquel pourra être élaborée une politique d'attraction des IDE conforme aux objectifs de développement du pays. Le Plan bénéficie d'un soutien politique général et met l'accent sur le renforcement de l'aptitude des entreprises locales à fabriquer des produits à plus forte valeur ajoutée et à participer effectivement aux chaînes de production mondiales. Le rôle joué par les IDE en matière de promotion de la modernisation technologique et de la compétitivité vient naturellement compléter ce dispositif.

La Direction des investissements (DI), relevant du Ministère des affaires économiques et des affaires générales, l'Agence Marocaine de Développement des Investissements et les Centres régionaux d'investissements (CRI), relevant du Ministère de l'intérieur, sont chargés de promouvoir les IDE au Maroc.

1.2 Aperçu des IDE en Tunisie

La Tunisie a choisi, durant les dernières décennies, de libéraliser davantage son

¹ <https://www.tradesolutions.bnpparibas.com/fr/implanter/maroc/investir>, consulté le 18/10/2016

⁵⁰ CNUCED, examen de la politique de l'investissement au Maroc, New York et Genève, 2008, p63.

économie et de l'intégrer dans l'économie mondiale. Elle est inscrite dans un processus de réformes économiques et de libéralisation depuis 1986.

Profitant de sa proximité géographique et culturelle, la Tunisie a progressivement renforcé ses relations avec l'Union européenne, qui est devenue son premier partenaire industriel et son premier client (80% des exportations industrielles). Avec l'ouverture à la concurrence mondiale par l'entrée en vigueur de l'accord de libre-échange conclu avec l'Union européenne en 1995, les exportations vers les pays membres ont connu une croissance moyenne de 10% par an. Ce développement rapide a été permis par les importants efforts consentis par la Tunisie pour privilégier l'éducation et la formation professionnelle, améliorer ses infrastructures de transport et de logistique, développer des plateformes de production répondant aux standards internationaux et encourager les échanges extérieurs.

L'économie de la Tunisie est historiquement liée à l'agriculture (blé, olives, dattes, agrumes et produits de la mer), aux mines et à l'énergie (grand producteur de phosphates et dans une moindre mesure d'hydrocarbures), au tourisme (6,5 millions de touristes en 2006) et aux industries manufacturières (textiles, agroalimentaire et électromécaniques) dans une perspective extravertie (grand nombre d'entreprises industrielles totalement ou partiellement exportatrices). Ainsi, son économie diversifiée la distingue de celle de la plupart des États des régions africaine, nord-africaine et moyen-orientale.

Les investissements directs étrangers en Tunisie représentent 10% des investissements productifs et génèrent le tiers des exportations et plus de 15% du total des emplois. Ils se répartissent en quatre catégories : les investissements productifs destinés au marché local en vertu d'autorisations commerciales remontant au début des années 70, les investissements totalement exportateurs autorisés dans le cadre de la loi 72, les investissements de portefeuille et les gros investissements générés par la privatisation dans les secteurs du ciment et des télécommunications.

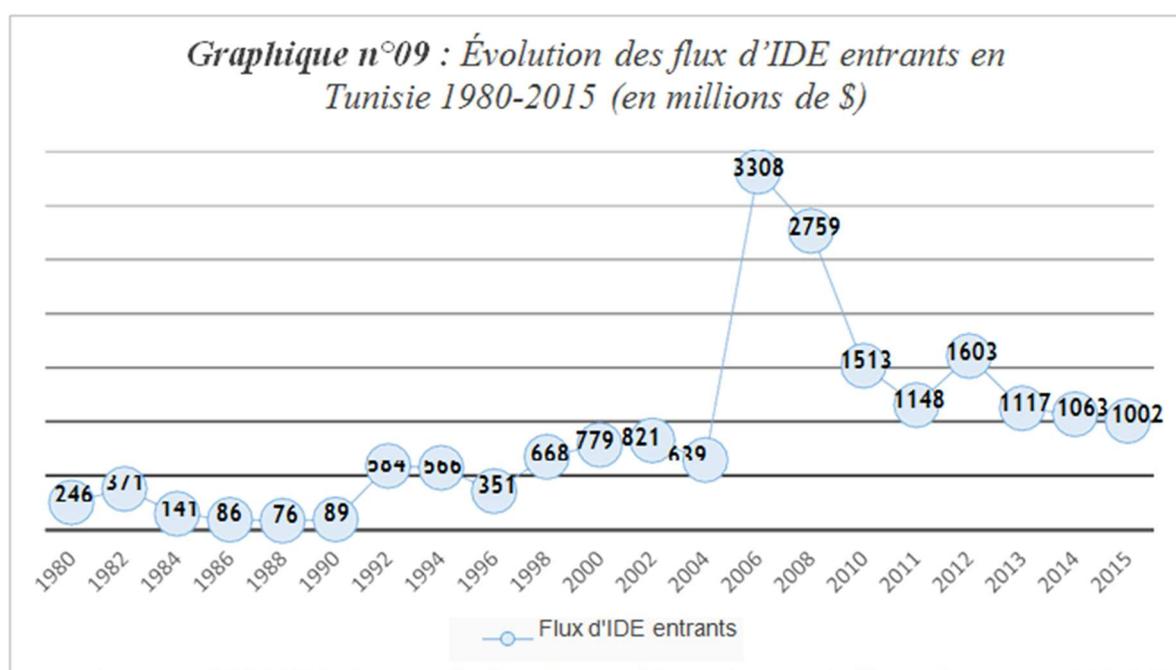
1.2.1 Évolution des IDE en Tunisie

Avec le programme de privatisation lancé en 1998, les IDE ont pris un nouvel essor suite à la vente de cimenteries et d'autres entreprises. Avant cette réforme, les flux des IDE étaient très faibles. Durant la période 1990-2002 l'évolution des flux d'IDE entrants est généralement plus stable. En 2002, ces flux sont les plus haut depuis 1990 (821 millions de dollars) sont presque double que ceux enregistrés en 2001 (487 millions de dollars). Cette

hausse est générée principalement par des entrées de capitaux dues aux programmes de privatisations.

L'évolution des IDE durant la période 2006 et 2008 était très remarquable (3 308 et 2 759 millions de dollars respectivement), cependant, elle n'était pas perpétuelle. À partir de cette période, la Tunisie a supporté l'influence de deux crises différentes et successives, la première étant en 2008 celle des sub-primes et une autre crise interne due à des troubles sociaux et politiques. Ce qui explique la baisse des flux des IDE pour enregistré un montant de 1 148 millions de dollars en 2011 et 1117 millions de dollars en 2013.

Le climat des affaires ne s'améliore pas en Tunisie, le code des investissements tarde à voir le jour et le duo incertitude et invisibilité demeurent les maîtres mots d'une économie en détresse. D'ailleurs, la Tunisie a du mal à préserver les investissements déjà en place et plusieurs sont les multinationales et entreprises étrangères qui ont quitté la Tunisie ou qui menacent de fermer boutique. Cependant, les IDE ont fortement rebondi, ils ont chuté pour arriver à un montant de 1.063 et 1.002 millions de dollars successivement pour les années 2014 et 2015, à cause du contexte sécuritaire dégradé, et du manque de visibilité économique à moyen terme.



Source : CNUCED. Centre de données sur l'investissement direct étranger 1980-2016

Par comparaison aux autres pays du Maghreb jusqu'à 2003, la Tunisie avait un stock d'IDE plus important que le groupe des pays sélectionnés.

Le stock des IDE en Tunisie a suivi une tendance à la hausse jusqu'à 2011, son montant s'est multiplié par plus que 5 fois depuis 1990, en réalisant un taux annuel moyen de 108% au cours des vingt dernières années.

Selon les chiffres communiqués par le rapport de la CNUCED, les stocks des IDE en 2010 ont atteint **31 364** millions de dollars. Le rapport laisse apparaître que jusqu'au 2013, le stock des IDE est de l'ordre de **33 001** millions de dollars. Durant cette même année, les nouveaux projets ont atteint 432 millions de dollars soit environ 730 millions de dinars. Selon les analystes de la CNUCED, la Tunisie a absorbé au moins 7% des flux vers la région de l'Afrique du nord. En matière de stock d'IDE, la Tunisie détient 14%, occupant la 3ème position derrière l'Égypte et le Maroc.

En 2011, la Tunisie détient un stock d'IDE représentant près de 68% de son PIB. En 2015, le stock d'IDE a augmenté pour atteindre 32 911 millions de dollars, soit 75.5% de son PIB, une croissance de plus de 7% par rapport à 2010.

Ces chiffres et tant d'autres, cités dans le rapport mondial démontrent encore une fois que la Tunisie demeure attractive, malgré la conjoncture difficile qu'elle connaît depuis trois ans.

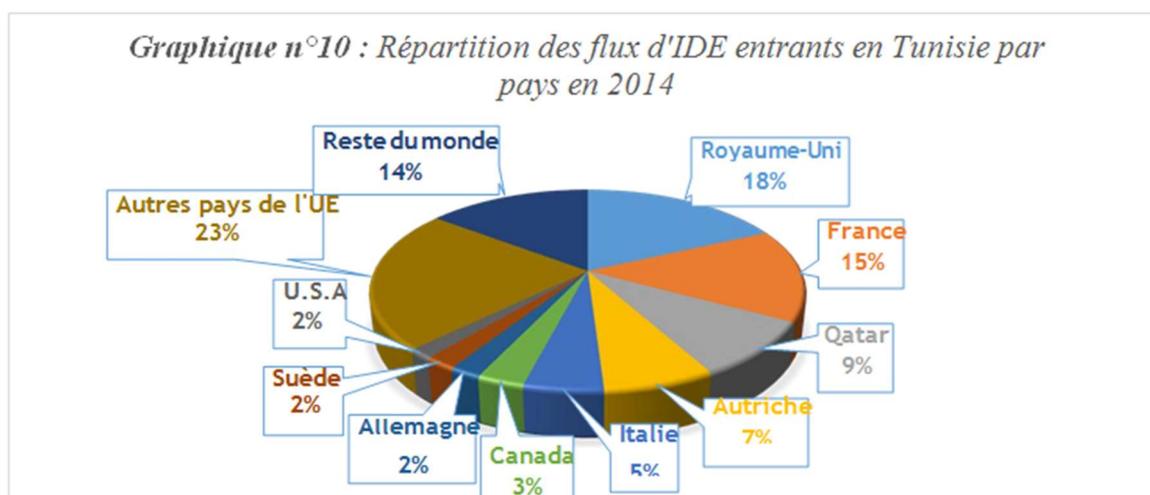
Tableau 12 : Stocks d'IDE en Tunisie 1980-2015 (en millions de Dollars)

Année	Stock d'IDE	Année	Stock d'IDE
1980	3341	2010	31364
1985	4917	2011	31543
1990	7615	2012	32604
1995	10967	2013	33001
2000	11545	2014	31554
2005	16840	2015	32911

Source : Rapport sur l'investissement dans le monde, 1980-2016, CNUCED.

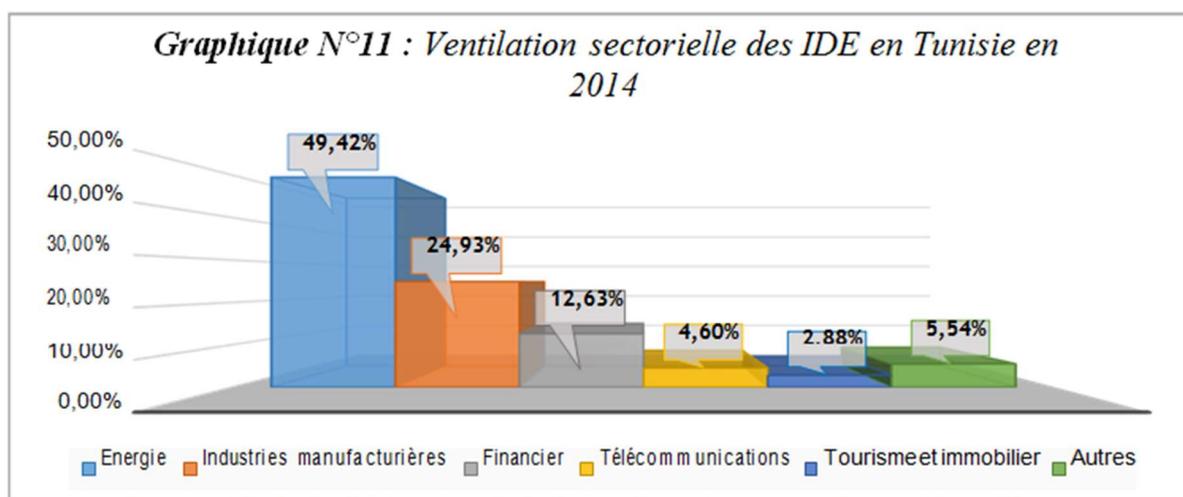
Les pays européens, particulièrement la France, le Royaume-Uni, l'Italie et l'Allemagne sont les principaux investisseurs étrangers dans les secteurs de l'énergie, l'industrie, les services, et ce, sur un total de 63 investisseurs de différentes nationalités représentés en Tunisie à travers des sociétés offshore privées. L'investissement arabe demeure

aussi un des plus importants investissements étrangers en Tunisie avec ses propres spécificités.



Source : Banque Centrale de Tunisie « la balance des paiements et la position extérieure globale de la Tunisie-2016 »

Les analyses de la CNUCED relèvent également que la Tunisie suit les tendances sectorielles mondiales en termes d'IDE, qui se sont souvent orientées vers les industries manufacturières.



Source : Banque Centrale de Tunisie « la balance des paiements et la position extérieure globale de la Tunisie-2016 »

1.2.2 La promotion de l'investissement en Tunisie

Le gouvernement de ce pays a été particulièrement actif pour encourager les investisseurs étrangers à s'implanter en offrant des primes à l'investissement substantiel, celles-ci sont essentiellement distribuées aux investissements à vocation exportatrice.

Les filiales implantées sont, par exemple, entièrement exemptes de l'impôt sur le revenu pendant les dix premières années d'activité suivie d'une réduction de 50 % de l'impôt sur le revenu pour les cinq années suivantes. Les investisseurs étrangers peuvent réaliser des augmentations de capital de 100% sans autorisation préalable. Le Code d'Investissement unique institué en 1994 offre, ainsi, des incitations fiscales aux investisseurs avec des formalités bureaucratiques simplifiées dans une seule agence, le « guichet unique ».

Depuis 1995, les vagues de privatisation ont été multipliées et en 2002, on comptait 160 entreprises nationales entièrement ou partiellement privatisées. De plus, deux zones franches ont été créées en Tunisie, une à « Bizerte » et l'autre à « Zarzis ». Les incitations proposées dans ces zones de libre-échange renforcent naturellement l'intérêt des investisseurs étrangers pour ces territoires⁵¹.

Section 2 : Étude comparative des déterminants des IDE entre l'Algérie, le Maroc et la Tunisie

La montée de la concurrence entre les pays pour l'attractivité des investissements étrangers, fait que le choix du site d'implantation d'un projet obéit à des exigences plus fortes de la part des investisseurs internationaux. En effet, la taille et la dimension intérieure constituent des conditions de base de ce choix, mais il existe d'autres facteurs qui commandent la décision finale d'implantation. Il s'agit des facteurs fondamentaux macroéconomiques, de l'environnement des affaires, de la qualité de la main d'œuvre, du degré d'intégration à l'économie mondiale, de l'efficacité du système financier, du niveau de développement des infrastructures ainsi que de la stabilité sociale et politique.

L'Algérie présente des opportunités intéressantes pour les investisseurs étrangers. En effet, concernant les déterminants des IDE que recherchent les investisseurs, et on se basant sur le deuxième chapitre, l'Algérie satisfait amplement les conditions. Néanmoins, en la comparant au Maroc et à la Tunisie, et d'après l'examen des trois pays en termes de flux et stock d'IDE, l'Algérie reste toujours à la traîne dans différentes catégories et qui nécessitent d'avantages d'efforts d'amélioration.

C'est l'ensemble des facteurs heurtés par les investisseurs qui nous permettra de comparer les déterminants des IDE entre l'Algérie, le Maroc et la Tunisie. En Suivant les

⁵¹ ROUGIER, (Eric), *Attractivité comparée des territoires Marocains et tunisiens au regard des IDE*, Cahiers du Groupe de Recherche en Economie Théorique et Appliquée n° 2007 – 02 Janvier 2007, p17.

points ci-après

Le climat des affaires pour expliquer le retard et les points faibles de l'Algérie en matière d'attraction ; La situation économique en faisant ressortir le cadre macro-économique.

2.1 Comparaison du climat des affaires

Attirer les investisseurs nationaux ou étrangers est un travail colossal car il s'agit de créer, à travers une masse critique des réformes, doublée d'un marketing efficace, un environnement ou un « climat » propice à l'éclosion des affaires.

2.1.1 Facilité de faire des affaires

Le rapport **Doing Business**, initié par la banque mondiale mesure la réglementation des affaires et son application effective dans 189 économies et dans certaines villes au niveau infranational et régional. Lancé en 2002, ce rapport analyse les petites et moyennes entreprises au niveau national et mesure la réglementation s'appliquant à celle-ci tout au long de leur cycle de vie. Les pays y sont classés en fonction de la facilité d'y faire des affaires, de 1 à 189, la première place indiquant le plus haut niveau de facilité. Un classement élevé sur l'indice de facilité de faire des affaires signale un environnement réglementaire propice aux opérations commerciales. L'indice correspond à la moyenne du classement sur 10 indices étudiés. Chaque indice est affecté du même coefficient.

Tableau 13 : Classement « Doing-Business » 2013-2016 pour la facilité de faire des affaires

	Classement		
	Algérie	Tunisie	Maroc
Année 2013	152	50	97
Année 2014	153	51	87
Année 2015	154	60	71
Année 2016	163	74	75

Source : Rapport Doing-Business 2013 -2016

Ce tableau affiche le classement des trois pays. À leur tête nous retrouvons la Tunisie qui occupe la 50^{ème} place en 2013, la 51^{ème} place en 2014, et a perdu 9 places en 2015 et 14 places de plus en 2016 probablement pour les récents événements de la révolution et des attentats

terroristes qu'ont engendré une instabilité politique et économique. Le Maroc est classé 71^{ème} et a perdu 4 places cette année. Concernant l'Algérie, elle se retrouve à la traîne ; 163^{ème} sur 189 économies pour l'année 2016 (voir annexe 044).

2.1.2 Facilité d'accès aux investissements

C'est la facilité ou la difficulté pour un entrepreneur de démarrer et d'exploiter une petite ou moyenne entreprise conformément à la réglementation en vigueur aux moyes d'indicateurs de comparaison. Le classement est déterminé en fonction des scores de distance à la frontière agrégés par rapport aux 10 thématiques Doing Business.

Tableau 14 : Classement DB pour la facilité d'accès aux investissements 2015-2016.

Domaines	Algérie		Tunisie		Maroc	
	Classement		Classement		Classement	
	Année 2015	Année 2016	Année 2015	Année 2016	Année 2015	Année 2016
Création d'entreprise	143	145	100	103	52	43
Octroi de permis de construction	124	122	56	57	26	29
Raccordement à l'électricité	125	130	37	38	56	55
Transfert de propriété	160	163	83	86	103	76
Obtention de prêts	171	174	118	126	105	109
Protection des investisseurs	173	174	104	105	104	105
Paiement des taxes et impôts	168	169	84	81	65	62
Commerce transfrontalier	176	176	107	91	101	102
Exécution des contrats	106	106	81	81	59	59
Règlement d'insolvabilité	71	73	54	57	130	130

Source : rapport annuel DOING BUSINESS années 2015-2016

Il est à noter à travers ce tableau, qu'il est très difficile d'accéder aux investissements en Algérie, la preuve réside dans son classement selon le Doing-Business, elle a causé un immense retard dans tous les indices par rapport à la Tunisie et au Maroc.

2.1.3 La protection des investisseurs

Les pays désireux d'accueillir les investisseurs et les retenir sur le territoire, doivent assurer leurs sécurités et leurs protections d'une quelconque utilisation abusive des actifs de la société par les administrateurs à des fins personnelles. Les indicateurs distinguent deux (2) aspects de la protection des investisseurs :

- **Indice de réglementation des conflits d'intérêts :** Cet indice est la moyenne des indices de : La transparence des transactions entre parties apparentées (indice de divulgation de l'information) ; La responsabilité en cas d'abus de biens sociaux (indice de responsabilité des dirigeants) ; La possibilité pour les actionnaires de poursuivre en justice les dirigeants et administrateurs pour mauvaise gestion (indice de facilité des poursuites intentées par les actionnaires).
- **Indice de gouvernance des actionnaires :** Cet indice est la moyenne des indices de : Droits des actionnaires ; La force de gouvernance de l'entreprise ; La transparence de l'entreprise.

Tableau 15 : Indice Protection des investisseurs sur un intervalle de (0 à 10) pour l'année 2016 selon DB

Indicateur (0-10)	Algérie	Tunisie	Maroc
Indice de réglementation des conflits d'intérêts...(1)	3	5,3	4,7
Indice de la divulgation des informations	4	4	6
Indice mesurant la responsabilité des dirigeants	1	7	2
Indice de facilité des poursuites par les actionnaires	4	5	6
Indice de gouvernance des actionnaires...(2)	3,7	4,7	5,3
Indice des droits des actionnaires	5	5	7
Indice de détention et de contrôle	4	4	4
Indice de transparence des entreprises	2	5	5
Indice de protection des investisseurs (moyenne 1+2)	3,3	5	5

Source : réalisé par nos soins à partir des données de doing-business 2016

Les indices ci-dessus décrivent 3 dimensions de la protection des investisseurs : la transparence des transactions (Indice de divulgation), le conflit d'intérêt (Indice de

responsabilité du directeur), et la possibilité pour les actionnaires de poursuivre les administrateurs et directeurs pour faute professionnelle (Facilité pour les actionnaires d'engager une poursuite judiciaire). Les indices varient entre 0 et 10, avec 10 représentant une meilleure divulgation, une plus grande responsabilité des directeurs, des pouvoirs plus grands pour les actionnaires de contester des transactions et donc, une meilleure protection des investisseurs. Ceci étant, l'Algérie obtient la mauvaise moyenne dans la protection des investisseurs qui est de 3,3 sur 10.

2.1.4 Les procédures bureaucratique et administrative

Les gouvernements qui s'engagent pour assurer la santé de leur économie et pour offrir à leurs citoyens de nouvelles opportunités ne limitent pas leurs efforts à l'amélioration des conditions macroéconomiques. Ils attachent également une attention particulière aux dispositions législatives, réglementaires et institutionnelles qui influencent les activités économiques courantes.

2.1.4.1 Création d'entreprise

Tableau n°16 : Démarches relatives à la création d'entreprise pour l'année 2016

Indicateur	Algérie	Tunisie	Maroc
Nombre de procédures	12	10	4
Délai (jours)	20	11	10
Coût (% du revenu par habitant)	10,9	3,9	9,1
Capital minimum versé (% du revenu par habitant)	23,6	0	0

Source : réalisé à partir des données de doing-business 2016

Ce tableau identifie les obstacles bureaucratiques et juridiques qu'un entrepreneur doit surmonter pour immatriculer et enregistrer une nouvelle entreprise. Il examine les procédures, le délai et le coût qu'implique le lancement d'une entreprise commerciale ou industrielle. Il est à noter à travers ce tableau, qu'il est beaucoup plus difficile de créer une entreprise en Algérie, la preuve réside dans le fait qu'elle soit classée à la 156^{ème} place (tableau 14). Si on venait à la comparer aux deux autres pays, il faudrait à l'investisseur ; engager 12 procédures en Algérie, alors qu'il en existe que 4 au Maroc. Au-delà du fait que les procédures soient nombreuses, leurs délais sont également le plus long, il est estimé à 20 jours contre la moitié au Maroc (10 jours) et 11 jours en Tunisie. Pour créer une entreprise, il est nécessaire de verser un capital minimum, en Algérie d'ordre de 23,6 % du revenu par

habitant, et 0 pour le cas de Maroc et la Tunisie. La même lourdeur bureaucratique est constatée dans le cas de l'exécution des contrats⁵².

2.1.4.2 Fermeture d'entreprise

On voit d'après le tableau ci-dessous que l'Algérie est bien placée sur cet indicateur. En effet, avec un délai de fermeture de 1,3 année, elle devance la moyenne de Maroc.

Tableau 17 : Coût et délai relatives à la fermeture d'entreprise pour l'année 2016

Indicateur	Algérie	Tunisie	Maroc
Délai (année)	1,3	1,3	3,5
Coût (% du patrimoine)	7	7	18
Taux de recouvrement (centimes par dollar)	50,8	52	28,1

Source : réalisé à partir des données de doing-business 2016

2.1.4.3 Le transfert de propriété

Les procédures de transfert de propriété en l'Algérie sont loin de la moyenne au Maroc et en Tunisie avec 10 procédures contre 5 et 4 au Maroc et en Tunisie respectivement. Pour un délai de 55 jours pour l'Algérie qui est aussi loin de celui de Maroc et de la Tunisie. Même cas aussi observé pour l'indicateur de qualité de l'administration foncière. Cet indicateur est constitué de quatre aspects : la fiabilité des infrastructures, la transparence de l'information, la couverture géographique et la résolution des litiges fonciers.

Tableau 18 : Démarches relatives au transfert de propriété classement pour l'année 2016

Indicateur	Algérie	Tunisie	Maroc
Nombre de procédures	10	4	5
Délai (jours)	55	39	30
Coût (% de la valeur du bien)	7,1	6,1	5,9
Indicateur de qualité de l'administration foncière (0-30)	7	12,5	15,5

Source : réalisé à partir des données de doing-business 2016

⁵² Voir chapitre 2, p 45 ; 48 pour la comparaison entre les trois pays en matière de : Exécution des contrats ; Octroi de permis de construction ; Obtention de prêt ; Pression fiscale.

2.1.5 Le commerce transfrontalier

Dans le commerce extérieur aussi, l'Algérie enregistre un retard qui pénalise les investisseurs et freine de ce fait, le développement des opérations d'importations mais surtout celles des exportations. Ce retard est essentiellement causé par le nombre de procédures, les délais, mais aussi les coûts imposés aussi bien aux opérations d'exportations et aux opérations d'importations.

Tableau 19 : Démarches relatives au commerce transfrontalier pour l'année 2015

Indicateur	Algérie	Tunisie	Maroc
Documents pour l'exportation (Nombre)	8	4	4
Délai à l'exportation (jour)	17	16	10
Coût à l'exportation (USD par conteneur)	1270	805	595
Documents à l'importation (nombre)	9	6	6
Délai à l'importation (jours)	26	20	14
Coût à l'importation (USD par conteneur)	1330	910	970

Source : réalisé à partir des données de doing-business 2015

À partir de ces données, nous constatons que la documentation, les délais et le coût à l'exportation, ainsi que ceux de l'importation en Algérie restent des indices loin de ceux enregistrés par le Maroc et la Tunisie.

2.1.6 Performance en logistique

La note globale de l'indice de performance de la logistique reflète les perceptions relatives à la logistique d'un pays basées sur l'efficacité des processus de dédouanement, la qualité des infrastructures commerciales et des infrastructures de transports connexes, la facilité de l'organisation des expéditions à des prix concurrentiels, la qualité des services d'infrastructure, la capacité de suivi et de traçabilité des consignations et la fréquence avec laquelle les expéditions arrivent au destinataire dans les délais prévus. L'indice va de 1 à 5 et la note la plus élevée représente la meilleure performance.

Tableau 20 : Indice de performance logistique

Pays \ Année	Algérie		Tunisie		Maroc	
	Score	Rang	Score	Rang	Score	Rang
2012	2,41	125	3,17	41	3,03	50
2014	2,65	96	2,55	110	2,9	62
2016	2,77	75	2,50	110	2,67	86

Source : réalisé à partir des données de la banque mondiale⁵³

En 2012, L'Algérie accuse un immense retard dans ce domaine par rapport au Maroc et à la Tunisie, ce qui réduit la compétitivité de l'économie nationale par rapport à celles des autres États de la région. La Banque mondiale place l'Algérie en 2012 à la 125^{ème} position sur 154 pays et lui octroi l'indice de performance de 2,41.

En revanche, Au cours de ces deux dernières années, notre pays, a connu une forte évolution qui s'est traduite par une amélioration de sa performance dans l'Indice de Performance Logistique (LPI). Ainsi, l'Algérie occupe actuellement le 75^{ème} rang sur 160 pays au niveau mondial et la 8^{ème} place sur le continent africain (le Maroc 12^{ème}, la Tunisie 22^{ème}).

2.1.7 Le degré d'ouverture sur le monde

Le commerce extérieur est l'indicateur principal du volume du commerce ; si le volume de ce dernier est élevé, cela indique que de nombreux biens et services sont importés ou exportés. Ces biens et services peuvent prendre la forme d'intrants ou de produits liés à l'exécution de projets d'IDE. Un volume de commerce élevé revêt également une importance particulière pour l'IDE orienté vers l'exportation.

On remarque d'après le tableau ci-dessous que le volume du commerce extérieur de l'Algérie est plus important que celui de Maroc et de la Tunisie, ce qui donne lieu à sa forte ouverture sur les marchés mondiaux. Concernant les biens, l'Algérie a pu maintenir un solde positif de sa balance sauf pour l'année 2015 à cause de la chute des prix de pétrole vu que les exportations des hydrocarbures demeurent la source la plus importante du revenu de l'économie algérienne. Toutefois, le volume de ses échanges concernant les services n'est pas aussi important, en sus, aucun solde positif n'est réalisé durant ces dernières années, un

⁵³ Banque Mondiale : *Rapport « Connecting to Compete: Trade Logistics in the Global Economy »* 2012;2014;2016.

point sur lequel le Maroc devance largement l'Algérie et la Tunisie avec un montant de 15,22 milliards de dollars en 2014 contre seulement 4,55 milliards de dollars en Tunisie et 3,46 milliards de dollars en Algérie.

Tableau 21 : Montants des importations et des exportations (en Milliards USD)

Pays / Indicateurs	Algérie			Tunisie			Maroc		
	2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015
Importations de Biens	55,03	58,58	51,51	24,27	24,82	20,22	45,19	45,83	37,51
Exportations de Biens	64,98	62,89	37,79	17,06	16,76	14,07	21,97	23,83	21,89
Importations de services	10,28	11,24	10,52	3,14	3,11	2,59	6,42	7,69	7,03
Exportations de services	3,70	3,46	3,62	4,58	4,55	3,02	13,93	15,22	13,75

Source : construit à partir des données de la banque mondiale

2.1.8 Le risque pays

La notion de risque pays est importante pour toute entreprise ayant ou voulant avoir une activité à l'étranger. Le risque pays recouvre les différents facteurs, notamment politiques, économiques, sociaux qui peuvent entraîner un risque de sinistre lors d'une opération avec un pays étranger⁵⁴. Ces risques font l'objet de mesure de la part de plusieurs organismes comme la COFACE, l'OCDE... La notation se fait avec des lettres, comme pour la COFACE (agence française spécialisée dans l'assurance-crédit) qui note le risque pays sur une échelle de 8 niveaux : A1, A2, A3, A4, B, C, D et E, dans l'ordre croissant du risque. Ou avec un chiffre comme pour l'OCDE qui note les pays sur une échelle allant de 1 à 7.

Dans le dernier rapport annuel de la COFACE publié le 26 janvier 2016, il classe l'Algérie à la catégorie B, soit un pays à « risque assez élevé » en matière d'impayés des entreprises dans sa publication annuelle concernant 160 pays.

⁵⁴ <http://www.glossaire-international.com/pages/tous-les-terms/risque-pays.html>, consulté le 16/10/2016

2.2 Comparaison de la performance économique (les agrégats macroéconomiques)

Nous allons étudier et comparer à travers plusieurs rapports de la CNUCED, le DOING BUSINESS et de la BM différents agrégats macroéconomiques qui reflèteront la situation économique de l'Algérie, la Tunisie et le Maroc.

2.2.1 la croissance économique (croissance du PIB)

Tableau 22 : Le PIB enregistré selon la BM en Algérie, Tunisie et Maroc

	Algérie			Tunisie			Maroc		
	2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015
PIB (au prix courant)	209,7	213,52	167	47	48,63	44,27	107,23	110,01	100,36
PIB (au prix constant)	176,32	183,02	190,16	45,62	46,67	47,04	105,83	108,39	113,16
Taux de croissance (%)	2,81	4	3,9	2,3	2,3	0,8	4,73	2,42	4,4

Source : construit à partir des données de la banque mondiale

La croissance annuelle du PIB donne un aperçu sur la santé de l'économie, sur sa capacité à faire face aux dépenses internes (consommation, investissement) et externes (remboursement de la dette extérieure). Donc elle reflète la bonne santé de l'économie laquelle susceptible d'attirer plus d'investisseurs étrangers.

L'Algérie continue d'enregistrer de bonnes performances économiques, avec une croissance du produit intérieur brut (PIB) réelle estimée à 4 % en 2014 contre 2,81 % en 2012 avec une légère baisse en 2015 estimée à 3,9 %. Toutefois, c'est le Maroc qui a enregistré la meilleure performance grâce à la reprise du PIB non agricole. Néanmoins, son évolution est caractérisée par une forte volatilité pour sa forte dépendance de secteur agricole qui lui en outre, varie selon les conditions climatiques.

2.2.2 Revenu National Brut par habitant « RNB »

Le RNB par habitant reflète le revenu national moyen, souvent utilisé comme indicateur de richesse. Les trois pays font partie de catégorie des pays à revenu intermédiaire,

c'est à dire ceux dont le revenu par habitant varie de 1000 à 15000 dollars (en parité du pouvoir d'achat).

Tableau 23 : Évolution de la population et du RNB par habitant en parité du pouvoir d'achat (PPA)

Pays \ Année	Algérie		Tunisie		Maroc	
	Population	RNB (USD)	Population	RNB (USD)	Population	RNB (USD)
2012	37.439.427	13 300	10.777.500	10 220	32.984.190	6840
2013	38.186.135	13 520	10.886.500	10 500	33.452.686	7220
2014	38.934.334	13 950	10.996.600	10 910	33.921.203	7350
2015	39.666.519	14 280	11.107.800	11 060	34.377.511	7680

La dimension d'un marché dépend non seulement de l'importance de la population, mais encore, de son revenu national brut par habitant (en PPA), car bien entendu, l'existence d'un marché d'écoulement incite l'investisseur à s'implanter et à investir dans les produits qui ont une demande importante.

À cet égard, les pays ayant un revenu élevé par habitant, ont beaucoup d'attrait pour les investisseurs. Relativement à ce point, l'Algérie est largement en avance, avec une population qui avoisine les 40 millions d'habitants et un revenu national brut par habitant ; variant entre 13 300 dollars à 14 280 dollars, elle représente un marché propice aux investisseurs. La Tunisie qui compte environ 11 millions d'habitants génère 11 060 dollars de RNB par habitant en 2015. Le Maroc est loin derrière, avec un RNB variant de 6 840 dollars en 2012 à 7 680 dollars en 2015.

2.2.3 Indice de développement humain (IDH)

Cet indice mesure le niveau moyen atteint dans trois dimensions essentielles du développement humain : santé et longévité, accès à l'éducation et le niveau de vie décent.

D'après le tableau ci-dessous l'IDH de l'Algérie a progressé entre 1995 et 2014 de presque 25% (0,600 à 0,736). La position de l'Algérie s'est améliorée. Elle occupe la 83^{ème} position avec un score de 0,736 en 2014, par contre l'IDH classe le Maroc à la 126^{ème} position avec un score de 0,628 en 2014 et pour la Tunisie, elle est classée à la 96^{ème} position avec un score de

0,721 en 2014.

L'espérance de vie à la naissance comme indicateur de l'état de santé de la population est passé en Algérie de 72,5 ans en 2000 à 74,8 ans en 2014. L'évolution de l'indice d'éducation est l'expression des efforts consentis par l'État en direction de la démocratisation de l'accès à l'éducation depuis une cinquantaine d'années. Le niveau de l'indice est de 0,659 en 2013, soit une progression annuelle de 2,8% par rapport à 2012 et de 2,45% par rapport à 2000. La valeur estimée de l'année 2014 est de 0,673⁵⁵

Les efforts consentis par notre pays visant le développement humain sont indéniables, preuve en est la dimension sociale et humaine qui a toujours constitué un élément central de nos politiques de développement. Ces efforts ont été payants puisque l'Algérie, à la faveur du dernier rapport mondial des Nations Unies sur le développement humain (RMDH décembre 2015), se distingue nettement des autres pays de la région, en se maintenant confortablement parmi les pays disposant d'un niveau d'IDH élevé⁵⁶.

Tableau 24 : Évolution de l'IDH dans les trois pays durant la période 2012-2014

Année Pays	2012		2013		2014	
	IDH	Rang	IDH	Rang	IDH	Rang
Algérie	0,713	93	0,717	93	0,736	83
Tunisie	0,712	94	0,721	90	0,721	96
Maroc	0,591	130	0,617	129	0,628	126

Source : Programme des Nations Unies pour le développement « PNUD » : Rapport sur le développement humain 2015.

2.2.4 Le taux de change

En théorie, l'impact du taux de change sur l'IDE est ambigu. La volatilité des taux de changes peut à la fois décourager l'investissement étranger ou engendrer une incitation à se couvrir contre le risque de change par la localisation à l'étranger. L'impact dépend aussi, non seulement de taux de change de pays, mais également des stratégies des firmes : un taux de change élevé attire les IDE si les firmes ont l'intention de vendre sur le marché local. Par contre, il dissuade l'implantation des firmes multinationales désireuses de réexporter leurs

⁵⁵ Le Conseil National Economique et social (CNES) : Rapport national sur le développement humain 2013-2015, p36

⁵⁶ Idem, p153.

productions.

Tableau 25 : Évolution de taux de change pour 1 USD dans les trois pays durant la période 2014-2016

Pays Indicateur	Algérie « Dinar DZD »			Tunisie « Dinar TUN »			Maroc « Dirham MAD »		
	2014	2015	2016	2014	2015	2016	2014	2015	2016
Taux de change annuel moyen pour 1 USD	80,60	100,39	109,65	1,70	1,96	2,11	8,41	9,749	9,752

Source : <http://fr.investing.com/currencies/usd-dzd-tnd-mad-historical-data>

L'Algérie enregistre un taux de change assez élevé où 1 USD est en moyenne l'équivalent de 97 DZD. Un taux de change élevé dans le pays d'accueil pousse les investisseurs à investir plus dans l'optique de réaliser plus de profit en vendant la production à l'intérieur. Toutefois cet avantage peut devenir inconvenient si la production est destinée à l'exportation. En se basant sur ce point, le taux de change assez faible en Tunisie et au Maroc inciterait les investisseurs à exporter.

2.2.5 Inflation, prix à la consommation (% annuel)

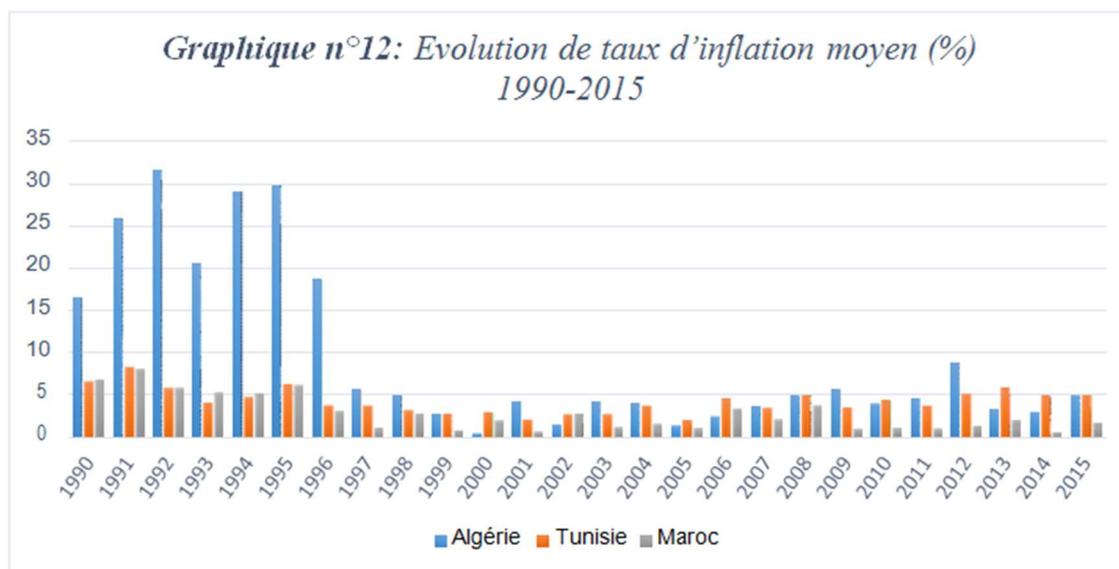
Le taux d'inflation reflète la stabilité des prix, qui est un facteur déterminant de la compétitivité des entreprises et un élément nécessaire pour inspirer confiance aux opérateurs économiques, qu'ils soient épargnants ou investisseurs, nationaux ou étrangers.

D'après le graphe ci-dessous, On constate qu'en Algérie le taux d'inflation a fortement augmenté en passant de 4,52% en 2011 à 8,89% en 2012, en 2013 il a enregistré une baisse à 3,25%, tandis que l'année 2015 le taux annonce une hausse à 4.78%.

En Tunisie, le taux d'inflation se situe à 5,8% en 2013, à 4,94% en 2014 et une moyenne de 4,86% en 2015, les raisons de cette inflation dans la plupart des cas sont d'origine importée.

Quant au Maroc, l'évolution des indices des prix à la consommation est relativement maîtrisée, avec un taux variant entre 0,5 à 2 %. Il est de 1,89% en 2013, en 2014 est réduit

à 0,44 % et une moyenne de 1,56% en 2015.



Source : Construit à partir des données de la Banque Mondiale

2.2.6 Le taux de chômage

Un faible taux de chômage peut renseigner l'investisseur étranger sur deux points : D'une part, il annonce une tension sur le marché du travail qui est de nature à provoquer rapidement des hausses de salaire. D'autre part, il informe sur un état encore peu avancé des restructurations industrielles, ce qui signifie que l'investisseur étranger pourrait faire face à des sur effectifs dans telle ou telle entreprise locale qu'il rachèterait dans le pays hôte. Quant à un taux de chômage élevé, il renseigne sur la stagnation des activités au niveau de ce pays et sur des niveaux plus élevés des salaires.

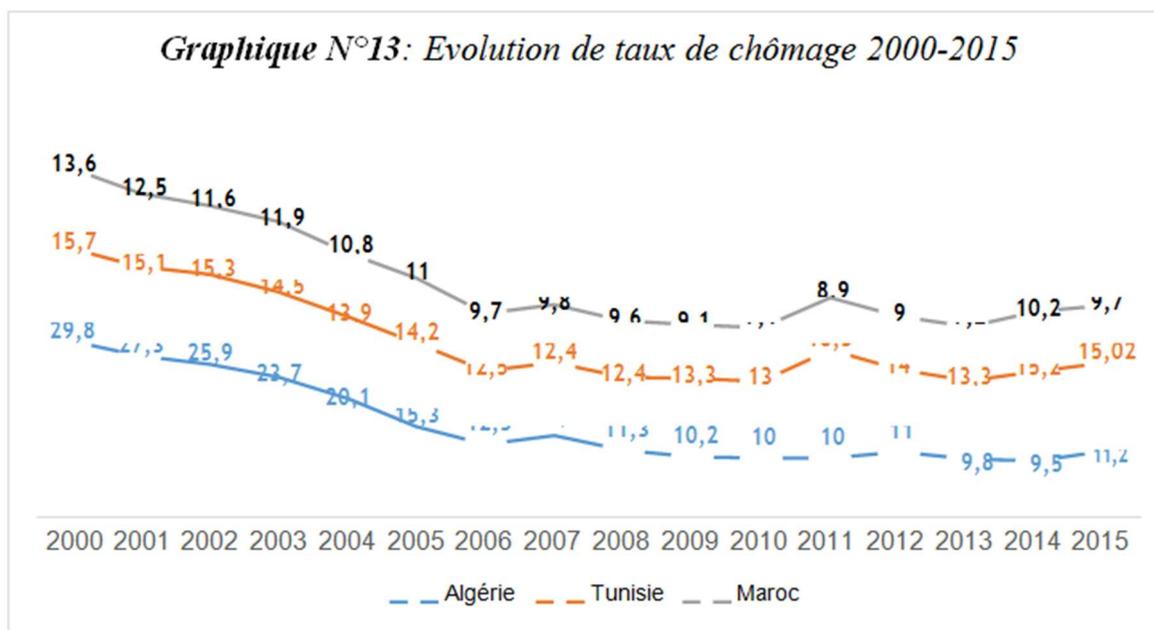
D'après le graphe ci-dessous nous constatons ce qui suit :

En Algérie le taux de chômage total a nettement chuté depuis 2000. Il a été réduit de 29.8% en 2000 à 9.5 en 2014 et à 11,2 en 2015. La croissance économique récente a probablement contribué à la baisse de ce taux, les dépenses de l'État demeurent le moteur principal de la création de postes de travaux tel que le lancement des programmes d'insertion sociale et professionnelle qui ont visé, prioritairement, le placement des jeunes primo demandeurs.

En Tunisie, le problème du chômage est assez délicat et ce malgré les mesures politiques et économique prises (ex : code des investissements de 1974) ce phénomène est la conséquence de l'incapacité de l'appareil productif à absorber les importants flux de jeunes

qui arrivent annuellement sur le marché de travail. Il est également dû à l'ampleur de marché informel.

Au Maroc, le taux de chômage est relativement stable, il était d'environ de 9,8% en 2010 contre 8,8% en 2012 et une moyenne de 9,7% en 2015.



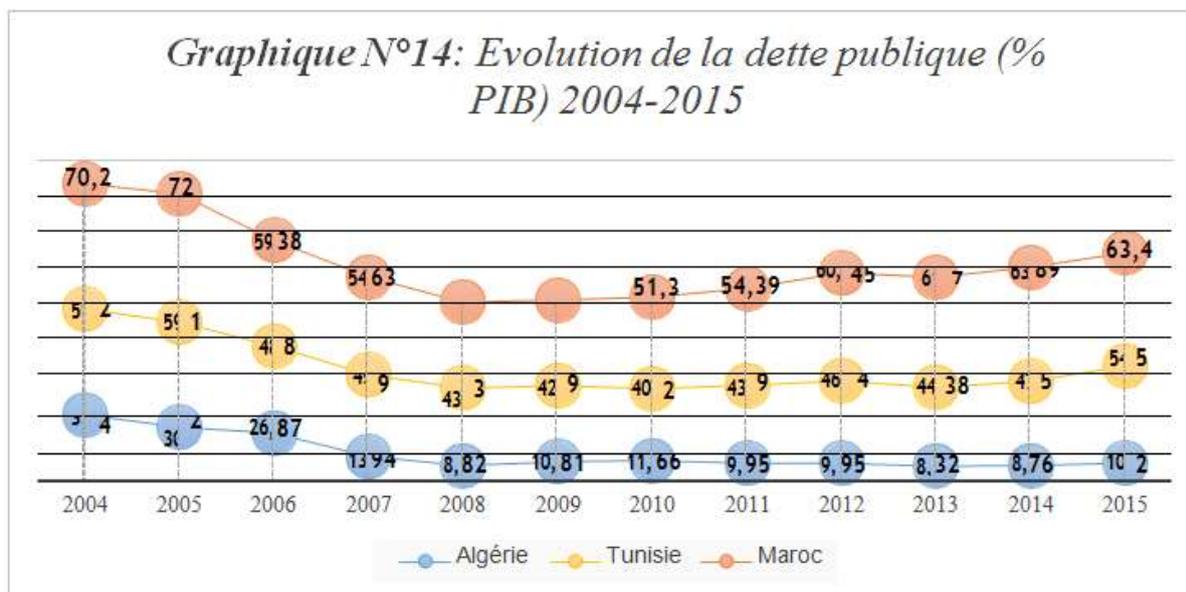
Source : Construit à partir des données de la Banque Mondiale

2.2.7 La dette publique

La dette publique est, dans le domaine des finances publiques, l'ensemble des engagements financiers pris sous formes d'emprunts par l'État (exemple des obligations d'État ou des bons du Trésor), ainsi que celles des collectivités territoriales et des organismes de Sécurité sociale. Il ne faut pas confondre dette publique et dette extérieure, la seconde représentant l'ensemble des emprunts des agents économiques à l'égard des prêteurs étrangers⁵⁷.

Il ressort de ci-dessous graphe que l'ensemble des emprunts contractés par l'État Algérien est en baisse qui passe de 37,7% en 2004 à 10,2% en 2015. Tandis que la dette publique du Maroc et de la Tunisie varie entre 40% à 72% du PIB.

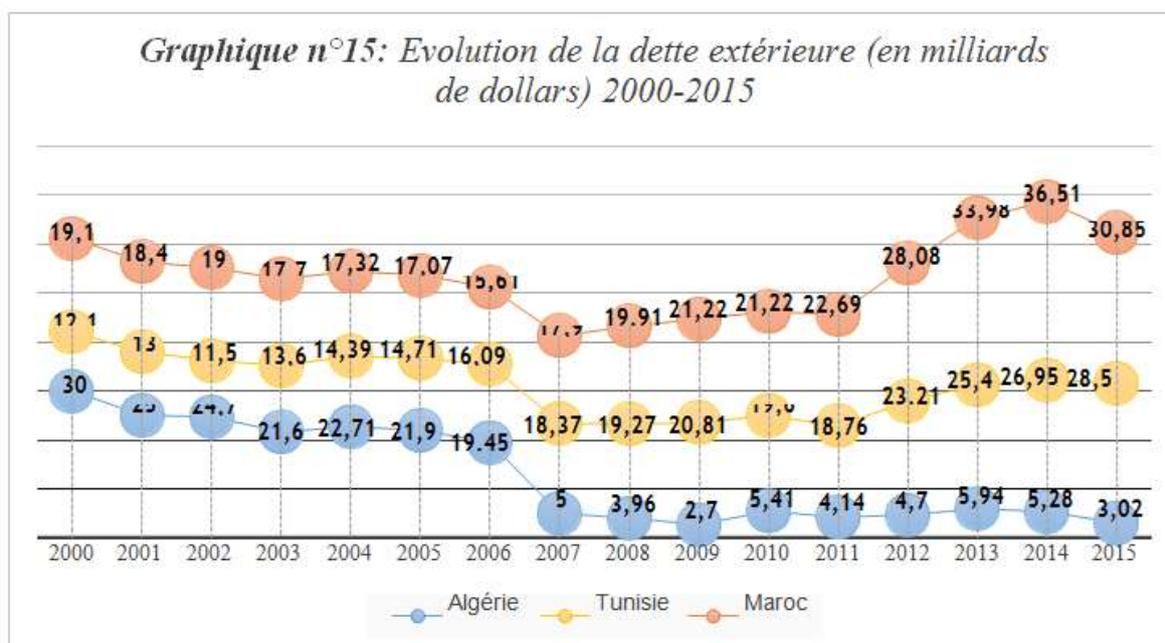
⁵⁷ <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/dette-deficits-publics/dette-publique-deficits-publics.shtml>



Source : Construit à partir des données de la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (COFACE)⁵⁸

C'est dans le domaine des finances publiques et plus précisément dans le domaine de la dette publique que l'Algérie enregistre la meilleure performance grâce à l'amélioration des recettes d'exportation des hydrocarbures et le remboursement anticipé de la dette extérieure. Ainsi, l'État Algérien est beaucoup moins endetté par rapport au Maroc et la Tunisie (graphique 15).

⁵⁸ <http://www.coface.ma/Etudes-economiques/Algerie-Maroc-Tunisie>, consulté le 16/10/2016



Section 3 : Conclusion et discussion

À la lumière de la section précédente, le gouvernement algérien devrait accélérer les réformes et s'investir beaucoup plus dans l'amélioration du climat des affaires, car nous avons remarqué que l'Algérie a une très bonne situation au niveau macroéconomique, elle affiche des chiffres plus que satisfaisants (PIB important, solde BDP positif, ...etc.), le problème réside donc, dans le climat des affaires.

Pourtant la législation relative aux investissements est encourageante et reflète une forte volonté, malheureusement son application sur le terrain est loin d'être remarquable. Il est donc nécessaire que le gouvernement appose de l'ordre au plus vite dans sa politique d'attractivité et revoie ses dispositions pour corriger les lacunes au plus vite pour bénéficier d'investissements étrangers et pouvoir profiter au maximum de leurs retombées positives sur la croissance économique, la création d'emplois, l'innovation et le transfert de technologie.

La conférence des nations unies sur le commerce et le développement tient à guider le gouvernement dans cette démarche et propose de poursuivre les grands axes suivants :

3.1 Moderniser le cadre des investissements (procédures et législation)

Le Gouvernement devrait accélérer le processus de modernisation et de libéralisation du système économique, réduire le poids de l'État dans l'économie, faciliter le renforcement

du secteur privé et créer un environnement favorable à la création de richesse permettant de pérenniser les IDE en Algérie⁵⁹, et ceci en :

- Renforçant le réseau des accords bilatéraux : de protection, de promotion de l'investissement de non double imposition avec les principaux pays investisseurs en Algérie : (États-Unis et autres pays de la région).
- Mettre à jour la législation sur l'investissement et veiller sur sa transparence : la législation doit être claire, accessible et adaptée. C'est dans cette optique que les lois ou décrets obsolètes qui ne correspondent plus au contexte actuel des investissements, doivent être renouveler, concernant la prévisibilité et la transparence de la législation ; l'investisseur étranger doit savoir à l'avance où se situe exactement les frontières de la liberté d'investir en vue de limiter au maximum les divergences d'interprétation de la législation.
- Régler la question du foncier économique : le foncier est un obstacle redoutable à l'investissement à cause des droits de propriété mal définis, des problèmes de spéculation et de la multiplication des acteurs.
- Réformer le système judiciaire et simplifier les procédures relatives aux sociétés étrangères : la complexité et la lourdeur des procédures est dans la majorité des cas, la cause de l'abandon de certains investisseurs car ces derniers se trouvent confronter à des retards excessifs dans les étapes de création de leur projet⁶⁰. Donc il est impératif de rétablir la confiance des investisseurs dans le système judiciaire selon les principes de simplification.
- Réduire le décalage temporel entre la promulgation et l'application des lois : Il existe un laps de temps très long entre la date de promulgation d'une loi et son application par les organismes habilités, ce qui rend les procédures beaucoup plus longues.
- Améliorer l'image du pays et la communication à l'étranger : L'Algérie souffre d'un déficit d'image et de communication à l'étranger. En effet, le milieu des affaires étranger a généralement une méconnaissance des nouvelles réglementations adoptées afin de libéraliser l'économie et de mettre en valeur le potentiel d'investissement que recèle le pays.

⁵⁹ HAID.Z ; « la politique d'attractivité des IDE en Algérie cas de la banque BNP Paribas » ; mémoire de magistère en sciences économiques, université de Tlemcen ; 2011-2012 ; p 202.

⁶⁰CNUCED : « Examen De La Politique De L'investissement-Algérie », Conférence Des Nations Unies Sur Le Commerce Et Le Développement .New York Et Genève, 2004 ; p51

3.2 Mettre en place une politique d'investissement proactive

L'élaboration d'une politique nationale d'investissement doit permettre ; d'une part d'éviter le chevauchement de fonctions entre les différentes institutions de l'État, et d'autre part de cibler les investisseurs et les investissements dont le pays a besoin, et ce en se basant sur les critères suivants⁶¹ :

- Adopter une stratégie de promotion clairement définie, répondant aux objectifs de développement identifiés par le gouvernement, pour attirer et retenir les IDE ;
- S'efforcer avant tout d'attirer les industries, là où l'Algérie a un avantage comparatif et celles qui seront d'une importance stratégique pour la diversification de l'économie nationale.

3.3 Renforcer le secteur privé et le tissu de PME/PMI compétitif

La privatisation est assimilée à un acte d'investissement et donc un moyen de relance économique et de développement. Menée avec transparence, elle peut constituer un signal fort en vue de l'attraction des IDE. C'est pour cela que l'État doit instaurer un dialogue entre le secteur privé et le secteur public car il existe une barrière opaque entre les deux secteurs, et éventuellement simplifier les procédures bancaires et assurer un plus large accès au crédit pour les opérateurs privés, afin de faciliter le lancement de leur activité et pouvoir assurer son évolution.

3.4 Valoriser les ressources humaines

Comme il a été cité auparavant, le niveau de formation du capital humain est un avantage dont le pays doit jouir et demeure un déterminant stratégique des choix d'implantation des IDE⁶². Il est donc un point à ne pas négliger. À cet égard il conviendrait de

- Augmenter les financements publics destinés à l'université et à la recherche ;
- Encourager la recherche scientifique auprès du secteur privé ;
- Promouvoir les liens entre les universités et les écoles de formation avec le secteur privé ;
- Encourager la recherche scientifique auprès du secteur privé par des mesures fiscales incitatives (crédit d'impôts ou réduction fiscale pour les

⁶¹ CNUCED: op.cit, p97

⁶² CNUCED : op.cit, p99

investissements dans la recherche développement).

Conclusion

Les entrées des IDE dans les pays d'accueil et notamment les pays en développement suscite un vif intérêt du fait de leur rôle important dans la modernisation des économies de ces pays. Or, les effets des IDE varient d'un pays hôte à l'autre, selon la nature des investissements, selon la spécialisation et selon les politiques économiques adoptées.

Certains pays sont privilégiés par les IDE en raison de leurs stabilités politiques, de leurs taux de croissance, de leurs infrastructures, de la qualité de leurs institutions et l'importance de leurs capitaux humains, a l'inverse des pays qui connaissent des difficultés d'attraction (cas de l'Algérie).

En effet, La série de mesures protectionnistes prises par le gouvernement algérien est un facteur décourageant des IDE. De même, la corruption, les lourdeurs bureaucratiques, l'insécurité juridique relative aux droits de propriété intellectuelle sont des freins à l'investissement. Officiellement, le gouvernement demeure engagé dans la libéralisation économique et continue à rechercher l'investissement étranger dans les secteurs où elle en a le plus besoin (infrastructures, télécommunications, énergie et eau).

Malgré les facilitations accordées en matière de législation, les investisseurs occidentaux évitent de supporter le risque d'investir en Algérie. De ce fait l'État est obligé de revoir ses politiques d'investissement vis-à-vis des investisseurs étrangers, en introduisant d'importantes réformes visant l'amélioration du climat d'affaires.

CONCLUSION GÉNÉRALE

La course aux investissements directs étrangers s'est accélérée ces dernières années, et va s'intensifier au fur et à mesure que d'autres pays arrivent sur le marché et que les acteurs existants se livrent une concurrence effrénée. En parallèle, les investisseurs sont devenus plus exigeants pour ce qui est du niveau et de la qualité des services qu'ils attendent de la part des pays qui cherchent à attirer des investissements.

On ne peut nier le fait que la politique d'ajustement des finances publiques et de libéralisation de l'économie entreprises par les autorités politiques à la fin des années 80 ait influencé positivement le flux d'IDE en Algérie, et que la position géostratégique du pays, la disponibilité en ressources naturelles, la taille du marché potentiel et l'intégration progressive dans l'économie mondiale représentent des atouts majeurs pour les investissements étrangers.

Toutefois, la perception que les opérateurs privés ont du climat d'investissement en Algérie, demeure critique en raison du ralentissement du processus de libéralisation et de décentralisation du système économique, des problèmes d'accès au foncier économique, de la dépendance excessive au secteur énergétique, du poids de l'économie informelle, des difficultés de rapatriement des capitaux, de la bureaucratie, de l'inefficacité du système judiciaire et du retard dans les infrastructures. Ainsi, les bonnes performances en termes d'IDE obtenues lors des dernières années seraient imputables à des causes conjoncturelles, plutôt qu'à une véritable politique de promotion de l'investissement mise en place par les autorités algériennes.

Nous constatons que, devant les progrès du Maroc et de la Tunisie ces dernières années, l'Algérie a reculé douloureusement en matière d'attractivité des investissements directs étrangers (IDE). Ces pays ne cessent de faire des progrès dans de nombreux domaines, particulièrement en matière de la promotion de l'investissement privé national et étranger. Contrairement à ces deux pays, l'Algérie n'arrive pas à profiter des avantages offerts ni par sa proximité géographique avec l'Europe, ni par ses réserves énergétiques pour attirer davantage de capitaux étrangers. À part le secteur des hydrocarbures et celui des télécommunications, l'Algérie ne semble guère intéresser les investisseurs étrangers.

L'enjeu de l'évolution des IDE dans le monde est l'attractivité des nations auprès de ces derniers ce qui montre qu'il est nécessaire pour chaque pays d'être compétitif en matière d'attractivité. Cette dernière repose sur trois aspects essentiels : stabilité politique, motivations économiques et un bon cadre institutionnel.

Il est vrai que l'Algérie dispose aujourd'hui d'importants atouts pour accélérer la croissance économique et assurer un développement considérable d'attractivité des IDE, parmi lesquels on peut citer :

- Un cadre macroéconomique favorable résultant d'une gestion prudente des ressources pétrolières, d'un endettement extérieur quasi nul, d'une inflation maîtrisée et des réserves de change importantes. Cette situation offre une excellente opportunité pour accélérer les réformes, et représente un atout certain dans la perspective de l'attraction de l'investissement privé et de la diversification de l'économie ;
- La richesse de ses ressources et une stabilité politique retrouvée ;
- La poursuite de la mise en œuvre des réformes politique, économique et sociale par le gouvernement algérien.

Ces atouts sont de nature à créer un environnement propice à l'investissement. Cependant, ceci n'écarte pas l'existence des contraintes majeures qui confrontent les investisseurs étrangers.

Le climat des affaires en Algérie est entravé par des contraintes importantes. Celles-ci consistent principalement en :

- La bureaucratie et la faiblesse des capacités de l'administration publique ; En effet, les délais de réalisation des grands projets dépassent largement les calendriers initiaux établis et encore l'insuffisance de la qualité de service.
- Insuffisance de l'efficacité du secteur bancaire et financier ; Le système bancaire algérien, encore largement dominé par le secteur public, contribue insuffisamment aux besoins de financement du secteur privé. Le marché des capitaux reste également peu développé et offre un nombre limité d'instruments et de sources alternatives au financement bancaire. Les dysfonctionnements du secteur bancaire encouragent de fait la généralisation du phénomène de l'informel.
- L'accès au foncier industriel constitue certainement une autre contrainte majeure ; Le

vrai problème réside essentiellement dans l'organisation, le mode de gestion et les procédures d'attribution des assiettes foncières au profit des projets d'investissement.

- Instabilité juridique : les investisseurs sont soucieux de la non transparence et l'imprévisibilité des lois algériennes, et plus exactement la règle 49/51 qui risque de n'attirer que peu d'investisseurs, ils sont devenus réticents à venir en Algérie avec cette règle restrictive qui répond plus à de l'idéologie qu'à de la logique économique.

Enfin, la politique d'attractivité engagée par l'Algérie en vue de promouvoir l'investissement se caractérise par une insuffisance et un manque considérables et c'est pour cela que l'amélioration du climat des affaires et la création d'un environnement économique plus attractif pour les IDE devront être les préoccupations majeures de l'Algérie. En effet, une politique audacieuse et agressive liée au cadre d'investissement est la meilleure solution pour la mise en œuvre des stratégies visant à attirer encore d'avantages d'IDE.

Références bibliographiques

OUVRAGES

Castel O : « Histoire des faits économiques : les trois âges de l'économie mondiale », édition SIREY, France, 1998.

DUPHIL (F) et PAVEAU (J) : « *exporter* », Foucher, Malakoff, 2013.

HATEM (F) : « *Investissement International et politiques d'attractivité* », Economica, Paris, 2004.

Krugman Paul, « *Economie Internationale* », Pearson éducation, 8^{ème} édition, Paris, 2008.

ROUGIER, (Eric), « *Attractivité comparée des territoires Marocains et tunisiens au regard des IDE* », Cahiers du Groupe de Recherche en Economie Théorique et Appliquée n° 2007 – 02 Janvier 2007.

TERSEN D, BRICOUT J-L. : « *L'investissement international* », Armand Colin/Masson, Paris, 1996.

Yves Crozet, « *les grandes questions de l'économie internationale* », Nathan, 2001.

REVUES SCIENTIFIQUES

Levasseur, (S) : « *Investissements Directs à l'étranger et stratégies des firmes multinationales* », Revue de l'OFCE (Observatoire Français des Conjonctures Economiques), Paris, Mars 2002.

TRAVAUX UNIVERSITAIRES

BOUYACOUB, « *le mouvement des capitaux en Algérie et principalement la question des investissements directs étrangers* », Document de travail Larege, Université d'Oran, 2007

FATIMA BOUALAM, « *Les Institutions et Attractivité des IDE* », Colloque International « Ouverture et émergence en Méditerranée » 17 et 18 Octobre 2008 Rabat- Maroc. Université de Montpellier I Sciences Economiques LASER.

GUIDOUCHE, (Kamila), « *Contribution à la connaissance du marketing territorial et son influence sur le développement de l'attractivité territoriale en Algérie* », Thèse du doctorat en sciences commerciales, EHEC Alger, 2012.

HAID.Z ; « *la politique d'attractivité des IDE en Algérie cas de la banque BNP Paribas* » ; mémoire de magistère en sciences économiques, université de Tlemcen ; 2011-2012.

SOUAK.A, professeur à l'école des hautes études commerciales (EHEC), cours sur « *Les IDE et le développement dans les pays du sud de la méditerranée et particulièrement du Maghreb* », Alger, 2013.

TEXTES RÉGLEMENTAIRES

- Loi n°63-277 du 26 juillet 1963 portant code des investissements.

- Loi n°86-13 du 19 août 1986 modifiant et complétant la loi n°82-13 du 28 août 1982 relative à la constitution et au fonctionnement des sociétés d'économie mixte.

- Ordonnance 01-03 du 20/08/2001 relative au développement de l'investissement. JORADP n° 47 du 22/08/2001

- Ordonnance 09-01 de la 22/07/2009 portant loi de finances complémentaire pour 2009. JORADP n° 44 du 26/07/2009

- Ordonnance n°01-03 du 20 août 2001 relative au développement de l'investissement.

- Ordonnance n°06-08 du 15 juillet 2006 modifiant et complétant l'ordonnance n°01-03 du 20 août 2001 relative au développement de l'investissement.

- Ordonnance n°66-284 du 15 septembre 1966 portant code des investissements.

- Décret législatif 93-12 du 05/10/1993 relatif à la promotion des investissements. JORADP n°64 du 10/10/1993.

RAPPORTS ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS :

ANIMA, la carte des investissements en méditerranée, Guide sectoriel à travers les politiques publiques pour l'investissement en Méditerranée, Etude n°7, Marseille, 2009

Banque Mondiale, Stratégie macroéconomique à moyen terme pour l'Algérie : Soutenir une croissance plus rapide avec la stabilité économique et sociale, Rapport n°26005-AL, Volume 1, Washington, 2003.

Banque Mondiale: « Connecting to Compete: Trade Logistics in the Global Economy » Rapport 2012; 2014; 2016.

Banque Mondiale, rapport : « comparaison des réglementations dans 183 pays », IFC, Washington, 2010.

CNUCED , « La croissance des marchés financiers nationaux en particulier dans les PVD et ses liens avec les investissements étrangers de portefeuille », Nations Unies, New York et Genève, 1998.

CNUCED : « Examen De La Politique De L'investissement-Algérie », Conférence Des Nations Unies Sur Le Commerce Et Le Développement. New York Et Genève, 2004.

CNUCED : rapport sur « l'investissement dans le monde 2016 ».

CNUCED, Examen de la politique de l'investissement Algérie, 2004.

CNUCED, examen de la politique de l'investissement au Maroc, New York et Genève, 2008.

CNUCED, rapport sur : « l'investissement dans le monde : Les sociétés transnationales et l'internationalisation de la recherche-développement. Vue d'ensemble ». New York et Genève. 2005.

CNUCED, rapport sur : « l'investissement dans le monde : Vers de nouvelles relations interentreprises (Vue d'ensemble) ». New York ET Genève, 2001.

CNUCED, rapport sur : « l'investissement dans le monde ». New York et Genève, 2002.

FMI : « Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale ». 6^{ème} édition, Washington. 2009.

FMI, « les déterminants et les conséquences systémiques des flux internationaux », Occasional Paper n ° 77, le FMI, Washington, 1991.

Kereta G. & Kollo J (1999), la transformation économique et le rendement du capital humain : le cas de la Hongrie 1986-1996, document de travail Budapest, n° 99-6.

KPMG, « guide investir en Algérie, édition 2016.

Le Conseil National Économique et social (CNES) : « Rapport national sur le développement humain 2013-2015 ».

MINISTÈRE DES FINANCES, Guide fiscal de l'investisseur, 2015.

OCDE : « Rapport sur la classification des risques pays », édition 2016.

OCDE : « Définition de référence des investissements directs internationaux », 4ème édition, Paris, 2008.

OCDE, L'investissement direct étranger au service du développement : optimiser les avantages et minimiser les coûts, Paris, 2002.

SITES INTERNET :

[Www.andi.dz](http://www.andi.dz)

[Www.aniref.dz](http://www.aniref.dz)

[Www.coface.ma/Études-économiques](http://www.coface.ma/Études-économiques)

[Www.databank.banquemondiale.org](http://www.databank.banquemondiale.org)

[Www.europa.eu.int](http://www.europa.eu.int)

[Www.francais.doingbusiness.org](http://www.francais.doingbusiness.org).

[Www.glossaire-international.com](http://www.glossaire-international.com)

[Www.mdc.gov.tn](http://www.mdc.gov.tn)

[Www.tradesolutions.bnpparibas.com](http://www.tradesolutions.bnpparibas.com)

[Www.unctadstat.unctad.org](http://www.unctadstat.unctad.org)

[Www.worldinvestmentreport.org](http://www.worldinvestmentreport.org)

Liste des abréviations

Abréviations:	Désignation:
ANDI:	Agence Nationale de Développement de l'Investissement.
ANIREF:	Agence Nationale d'Intermédiation et de Régulation Foncière.
CNI:	Conseil National d'Investissement.
CNRC:	Centre National des Registres de Commerce.
CNUCED:	Conférence des Nations Unis sur le Commerce et le Développement.
DB:	Doing Business.
EPE:	Entreprises Publiques Économiques.
EPIC:	Établissement Public à Caractère Industriel.
FAI:	Fonds d'Appuis à l'Investissement.
FMI:	Fonds Monétaire International
GUD:	Guichet Unique Décentralisé.
GZALE:	Grande Zone Arabe du Libre Échange.
IDE:	Investissements Directs Étrangers.
IDH:	Indice de Développement Humain.
OCDE:	Organisation de Coopération et de Développement Économique.
OMC:	Organisation Mondiale du Commerce.
OMD:	Organisation Mondiale des Douanes.
ONU:	Organisation des Nations Unis.
PIB:	Produit Intérieur Brut.
PME:	Petites et Moyennes Entreprises.
PMI:	Petites et Moyennes Industries.
PVD:	Pays en Voie de Développement.
TVA:	Taxe sur la Valeur Ajoutée.
UE:	Union Européenne.
UMA:	Union du Maghreb Arabe.

Liste des tableaux

Liste des Tableaux :

N°:	Titres:	Pages:
1	Répartition du stock mondial d'IDE (en %)	13
2	Projets d'investissement étrangers déclarés durant la période 2002-2015.	34
3	Nombre de projets d'IDE et leurs valeurs par années 2009-2015.	34
4	Répartition des projets d'Ide par secteur d'activité 2002 - 2015.	35
5	Stocks d'IDE 1990 - 2015 .	35
6	Évolution des indicateurs macroéconomique en Algérie, années 2010-2015	40
7	Classement Doing-business en matière d'obtention de prêts 2013-2016.	42
8	Classement DB en matière d'octroi de permis de construire 2013-2016.	43
9	Classement DB en matière de paiement des taxes et impôts 2013-2016.	44
10	Classement DB en matière d'exécution des contrats période 2013-2016.	45
11	Stocks d'IDE au Maroc 1980 - 2015.	49
12	Stocks d'IDE en Tunisie 1980 - 2015.	53
13	Classement DB 2013-2016 pour la facilité de faire des affaires.	56
14	Classement DB pour la facilité d'accès aux investissements 2015-2016.	57
15	Indice protection des investisseurs sur un intervalle de (0 à 10) année 2016.	58
16	Démarches relatives au transfert de propriété année 2016.	59
17	Coût et délai relatives à la fermeture d'entreprises pour l'année 2016.	60
18	Démarches relatives au transfert de propriété année 2016.	60
19	Démarches relatives au commerce transfrontalier pour l'année 2015.	61
20	Indice de performance logistique.	62
21	Montants des importations et des exportations .	63
22	Évolution du PIB dans les trois pays.	64
23	Évolution de la population et du RNB par habitant.	65
24	Évolution de l'IDH dans les trois pays durant la période 2012 - 2014.	66
25	Évolution des taux de change pour un \$ durant la période 2014-2016.	67

Liste des figures

Liste des Figures :

Numéro:	Titres:	Pages:
1	Évolution des flux d'IDE dans le monde 1984- 2001	16
2	Évolution des flux d'IDE dans le monde 2000- 2015	17
3	Évolution des flux d'IDE entrants en Algérie 1970- 1994	31
4	Évolution des flux d'IDE entrants en Algérie 1995- 2015	32
5	Flux d'IDE en % de la FBCF entre 1993 - 2015	36
6	Évolution des flux d'IDE entrants au Maroc 1980 - 2015	48
7	Répartition des flux d'IDE entrants au Maroc par pays en 2014	49
8	Ventilation Sectorielle des IDE au Maroc en 2014	50
9	Évolution des flux d'IDE entrants en Tunisie 1980 - 2015	52
10	Répartition des flux d'IDE entrants en Tunisie par pays en 2014	54
11	Ventilation Sectorielle des IDE en Tunisie en 2014	54
12	Évolution des taux d'inflation moyen (%) 1990 - 2015	68
13	Évolution du taux de chômage 2000 - 2015	69
14	Évolution de la dette publique (% PIB) 2004 - 2015	70
15	Évolution de la dette extérieure 2000 - 2015	71

Annexe 1

Conventions et accords portant sur l'encouragement, la promotion, et la protection réciproques des investissements conclues par l'Algérie

Pays	Date de signature	Date de ratification	Durée de validité	Référence
Afrique du Sud	24/09/2000	23/07/2001	10 ans	N° 41-2001
Égypte	29/03/1997	11/10/1998	10 ans	N° 76-1998
Éthiopie	27/05/2002	17/03/2003	10 ans	N° 19-2003
Libye	06/08/2001	05/05/2003	10 ans	N° 33-2003
Mali	11/07/1996	27/12/1998	10 ans	N° 97-1998
Mozambique	12/12/1998	23/07/2001	10 ans	N° 40-2001
Niger	16/03/1998	22/08/2000	10 ans	N° 52-2000
Nigeria	14/01/2002	03/03/2003	10 ans	N° 16-2003
Soudan	24/10/2001	17/03/2003	10 ans	N° 20-2003
Tunisie	16/02/2006	14/11/2006	10 ans	N° 73-2006
Argentine	04/10/2000	13/11/2001	10 ans	N° 69-2001
Etats Unis d'Amérique	22/06/1990	17/10/1990	20 ans	N° 45-1990
Chine	20/10/1996	25/11/2002	10 ans	N° 77-2002
Corée	12/10/1999	23/07/2001	20 ans	N° 40-2001
Indonésie	21/03/2000	22/06/2002	10 ans	N° 45-2002
Indonésie	28/04/1995	13/09/1997		N° 61-1997
Iran	19/10/2003	26/02/2005	10 ans	N° 15-2005
Malaisie	27/01/2000	23/07/2001	10 ans	N° 42-2001
Allemagne	11/03/1996	07/10/2000	10 ans	N° 58-2000
Autriche	17/06/2003	10/10/2004	-	N° 65-2004
Espagne	23/12/1994	25/03/1995	10 ans	N° 23-1995
Finlande	11/12/2006	13/01/2005	20 ans	N° 82-2006
France	13/02/1993	02/01/1994	10 ans	N° 01-1994
Grèce	20/02/2000	23/07/2001	10 ans	N° 41-2001
Italie	18/05/1991	05/10/1991	10 ans	N° 46-1991
Portugal	15/09/2004	28/05/2005	1 an	N° 37-2005
République Tchèque	22/09/2000	07/04/2002	10 ans	N° 25-2002
Roumanie	28/06/1994	22/10/1994	10 ans	N° 69-1994
Serbie	13/02/2012	30/09/2013	10 ans	N° 49-2013
Suède	15/02/2003	29/12/2004	20 ans	N° 84-2004
Suisse	30/11/2004	23/06/2005	15 ans	N° 45-2005
Tchèque	21/11/2011	13/06/2012	5 ans	N° 12-262
UE Belgo-Luxembourgeoise	24/04/1991	05/10/1991	10 ans	N° 46-1991
Arabie saoudite	14/04/2004	19/09/2004	-	N° 60-2004
Bahreïn	11/06/2000	08/02/2003	10 ans	N° 10-2003
Émirats Arabes Unis	24/04/2001	22/06/2002	20 ans	N° 45-2002
Jordanie	01/08/1996	05/04/1997	10 ans	N° 20-1997
Koweït	02/06/2010	11/12/2011	2 ans	N° 71-2011
Oman	09/04/2000	22/06/2002	10 ans	N° 44-2002
Pays Arabes	07/10/1995	07/10/1995	5 ans	N° 59-1995

Pays Arabes	-	24/04/1996	-	N°26-1996
Qatar	24/06/1996	23/06/1997	10 ans	N° 43-1997
Syrie	14/09/1997	27/12/1998	10 ans	N° 97-1998
Union du Maghreb Arabe	23/07/1990	22/12/1990	-	N° 06-1991 garantie
Yémen	25/11/1999	23/07/2001	10 ans	N° 42-2001

Source : ANDI, rapport sur les conventions et les accords signés par l'Algérie

Annexe 2

Conventions et accords portant sur la non-double imposition et la prévention contre l'évasion fiscale conclues par l'Algérie

Pays	Date de signature	Date de ratification	Durée de validité	Référence
Afrique				
Afrique du Sud	28/04/1998	04/05/200	10 ans	N° 26-2000
Égypte	17/02/2001	25/03/2003	10 ans	N° 23-2003
République Islamique de Mauritanie	11/12/2011	27/12/2015	-	N° 70-2015
Amérique				
Canada	28/02/1999	16/11/2000	-	N° 68-2000
Asie				
Chine	06/11/2007	06/06/2007	-	N° 40-2007
Corée	24/11/2001	24/06/2006	-	N° 44-2006
Turquie	02//08/1994	02/10/1994	-	N° 65-1994
Europe				
Gouvernement du Royaume Uni de la Grande Bretagne et de l'Irlande du Nord	18/02/2015	26/05/2016	-	N° 33-2016
Allemagne	12/11/2007			N°33-2008
Autriche	17/06/2003	28/05/2005	-	N° 38-2005
Belgique	15/12/1991	09/12/2002	-	N° 82-2002
Bulgarie	25/10/1998	29/12/2004	15 ans	N° 01-2005
Espagne	07/10/2002	23/06/2003	-	N° 45-2005
France	17/10/1999	07/04/2002	-	N° 24-2002
Italie	03/02/1991	20/07/1991	-	N° 35-1991
Portugal	02/12/2003	31/03/2005		N° 24-2005
Roumanie	28/06/1994	22/10/1994	10 ans	N° 69-1994
Roumanie	28/06/1994	15/07/1995	-	N° 37-1995
Russie	10/03/2006	03/04/2006		N° 21-2006
Ukraine	14/12/2002	19/04/2004		N° 27-2004
Pays Arabes				
Arabie saoudite	19/12/2013	27/12/2015	-	N° 01-2016
Bahreïn	11/06/2000	14/08/2003	-	N° 50-2003
Emirats Arabes Unies	24/04/2001	07/04/2003	-	N° 26-2003
Jordanie	16/09/1997	17/12/2000	-	N° 79-2000
Koweït	20/04/2008	20/07/2015	5 ans	N° 42-2015
Koweït	31/05/2006	05/11/2008	5 ans	N° 66-2008
Liban	26/03/2002	22/05/2006	-	N° 35-2006
Oman	09/04/2000	08/02/2003	-	N° 10-2003
Qatar	03/07/2008	03/11/2010	-	N° 70-2010
Syrie	14/09/1997	29/03/2001	-	N° 19-2001
Union du Maghreb Arabe	23/07/1990	22/12/1990	-	N° 06-1991
Yémen	29/01/2002	26/02/2005	-	N° 16-2005

Annexe3

Les conventions internationales relatives aux organismes de financement des investissements, de garantie et d'arbitrage ratifiées par l'Algérie

Nature de l'accord ou de la convention	Organisme	Date de signature	Date de ratification	Référence
Convention portant création de l'Agence Multilatérale de Garantie des Investissements (AMGI).	AMGI	30/10/1995	30/10/1995	66-1995 AMGI
Convention portant création de la Banque Maghrébine pour l'investissement et le commerce Extérieur entre les États de l'union du Maghreb Arabe, signée à Ras Lanouf (Libye).	BMICE	10/03/1991	03/06/1992	45-1992
Convention pour le règlement des différends relatifs aux investissements entre Etats et Ressortissants d'autres États (CIRDI).	CIRDI	30/10/1995	30/10/1995	66-1995 CIRDI
Convention pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères, adoptée par la conférence des Nations Unies à New York	Nations Unies	10/06/1958	05/11/1988	48-1988
Convention portant création de la Société Islamique de Garantie des Investissements et de Crédit à l'Exportation.	SIGICE	23/04/1996	23/04/1996	26-1996

Source : ANDI, rapport sur les conventions et les accords signés par l'Algérie

Table des matières

Remerciements	i
Dédicace	ii
Dédicace	iii
Sommaire :	iv
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	1
Chapitre 1 : Généralités sur les IDE et l'attractivité	5
Introduction	5
Section 1 : Approche conceptuelle sur les IDE et l'attractivité	5
1.1 L'investissement direct étranger	5
1.1.1 Définitions de la notion de l'Investissement Direct Étranger (IDE).....	5
1.1.2 Les formes d'IDE.....	6
1.1.3 Les stratégies d'implantation des IDE	7
1.1.4 Les objectifs de l'IDE.....	7
1.1.5 Les déterminants des IDE.....	8
1.2 Les fondements de l'attractivité.....	10
1.2.1 La notion de l'attractivité	10
1.2.2 Les indicateurs de mesure de l'attractivité	11
Section 2 : Évolution et perspectives des IDE à l'échelle mondiale	12
2.1 aperçu historique et évolution récente des IDE.....	12
2.1.1 De 1914 à 1945 : Suprématie du Royaume-Uni	12
2.1.2 De 1945 à 1973 : Hégémonie des États-Unis	13
2.1.3 De 1973 à 1984 : Émergence du Japon et de l'Allemagne	14
2.1.4 Explosion des IDE (1985-2000).....	14
2.1.5 Fluctuation continue (2001-2015) et perspective de croissance attendue (2017-2018).....	16
2.2 Les nouvelles approches des IDE	18
Section 3 : Problématique de l'investissement direct étranger - Bienfaits et enjeux	19
3.1 Les effets de l'investissement direct étranger sur l'économie hôte.....	19
3.1.1 Les effets positifs.....	19
3.1.2 Les effets négatifs.....	21
3.2 Les enjeux et les effets des IDE dans le pays d'origine.....	22
3.2.1 Effets positifs	22
Qui peuvent être résumés ci-dessous en :	22
3.2.2 Effets négatifs.....	23
CHAPITRE 2 : LES INVESTISSEMENTS DIRECT ÉTRANGERS EN ALGÉRIE.....	24
Introduction	24
Section 01 : La politique d'attractivité des investissements directs étrangers en Algérie	24

1.1	Évolution du cadre juridique de l'investissement en Algérie	24
1.2	Les organes en charge de l'investissement direct étranger	27
1.2.1	Le Ministère de l'Industrie et de la Promotion des investissements (MIPI)	27
1.2.2	Le Conseil national de l'investissement (CNI).....	27
1.2.3	L'Agence nationale de développement de l'investissement (ANDI)	28
1.2.4	Le guichet unique	28
1.2.5	L'Agence nationale d'intermédiation et de régulation foncière	29
1.2.6	Le Fonds d'appui à l'investissement.....	29
1.3	La protection et les garanties accordées aux investisseurs étrangers	29
Section 02 : Les tendances des IDE en Algérie et leurs effets sur l'économie		30
2.1	Évolution des investissements directs étrangers en Algérie	30
2.1.1	Évolution des investissements directs étrangers avant les réformes structurelles (1970-1994)	30
2.1.2	Évolution des investissements directs étrangers après les réformes structurelles (à partir de 1996)	31
2.2	Évaluation des IDE en Algérie	33
2.3	Effets des investissements directs étrangers sur l'économie algérienne	35
2.3.1	L'effet sur la balance des paiements	36
2.3.2	Effet sur le capital et l'investissement national	36
2.3.3	Les effets sur le développement du tissu industriel national.....	37
2.3.4	L'effet sur le capital humain.....	37
Section 3 : Les facteurs d'attractivité et les obstacles aux IDE en Algérie.....		37
3.1	Les facteurs d'attractivité en Algérie.....	37
3.1.1	Les atouts géographiques et humains.....	38
3.1.2	Les atouts économiques.....	39
3.1.3	Les atouts institutionnels	40
3.2	Les obstacles à l'investissement en Algérie.....	41
3.2.1	Les lenteurs bureaucratiques et administratives	41
3.2.2	La faiblesse du secteur bancaire	42
3.2.3	Le système foncier complexe	43
3.2.4	Pression fiscale :	44
3.2.5	Inadaptation du système judiciaire :	45
Conclusion.....		46
CHAPITRE 3 : ÉTUDE COMPARATIVE DES IDE ENTRE L'ALGÉRIE, LE MAROC ET LA TUNISIE		47
Introduction		47
Section 1 : Aperçu des IDE au Maroc et en Tunisie		47
1.1	Aperçu des IDE au Maroc	47
1.1.1	Évolution des IDE au Maroc	47

1.1.2	La promotion de l'investissement au Maroc.....	50
1.2	Aperçu des IDE en Tunisie	50
1.2.1	Évolution des IDE en Tunisie	51
1.2.2	La promotion de l'investissement en Tunisie.....	54
Section 2 : Étude comparative des déterminants des IDE entre l'Algérie, le Maroc et la Tunisie		55
2.1	Comparaison du climat des affaires	56
2.1.1	Facilité de faire des affaires.....	56
2.1.2	Facilité d'accès aux investissements	57
2.1.3	La protection des investisseurs	58
2.1.4	Les procédures bureaucratique et administrative	59
2.1.4.1	Création d'entreprise	59
2.1.4.2	Fermeture d'entreprise	60
2.1.4.3	Le transfert de propriété	60
2.1.5	Le commerce transfrontalier.....	61
2.1.6	Performance en logistique	61
2.1.7	Le degré d'ouverture sur le monde.....	62
2.1.8	Le risque pays	63
2.2	Comparaison de la performance économique (les agrégats macroéconomiques).....	64
2.2.1	la croissance économique (croissance du PIB).....	64
2.2.2	Revenu National Brut par habitant « RNB ».....	64
2.2.3	Indice de développement humain (IDH)	65
2.2.4	Le taux de change.....	66
2.2.5	Inflation, prix à la consommation (% annuel)	67
2.2.6	Le taux de chômage	68
2.2.7	La dette publique	69
Section 3 : Conclusion et discussion		71
3.1	Moderniser le cadre des investissements (procédures et législation)	71
3.2	Mettre en place une politique d'investissement proactive.....	73
3.3	Renforcer le secteur privé et le tissu de PME/PMI compétitif	73
3.4	Valoriser les ressources humaines	73
Conclusion.....		74
CONCLUSION GÉNÉRALE		75
Références bibliographiques		77
Liste des abréviations		81
Liste des tableaux		82
Liste des figures		83
Table des matières		88

Résumé

L'objectif de notre essai est de faire un état des lieux de l'ampleur des investissements directs étrangers (IDE) en Algérie en premier lieu, ensuite faire un constat des efforts fournis par le pouvoir Algérien via sa politique d'encouragement et d'attractivité des IDE, et au final comparer le modèle Algérien à celui de ces deux voisins le Maroc et la Tunisie, pour pouvoir arriver à démontrer l'efficacité ou non de sa politique d'attractivité des IDE, dans le cas contraire en tirer des leçons à suivre pour s'améliorer dans le futur.

Mots clés : attractive, IDE, CNUCED, Algérie, Tunisie, Maroc, ...

Summary

The objective of our essay is to take stock of the extent of foreign direct investment (FDI) in Algeria first, then to make an assessment of the efforts made by the Algerian authorities via its policy of encouragement and attractiveness of FDI, and to finally compare the Algerian model with that of these two neighbors Morocco and Tunisia, in order to be able to demonstrate the effectiveness or not of its policy of attracting FDI, otherwise draw lessons to be followed in order to improve in the future.

Keywords: attractive, FDI, UNCTAD, Algeria Tunisia, morocco, ...

ملخص

الهدف من عملنا هو تقييم حجم الاستثمار الأجنبي المباشر في الجزائر أولاً، ثم تقييم الجهود التي تبذلها السلطة الجزائرية من خلال سياستها في تشجيع وجاذبية الاستثمار الأجنبي المباشر، وفي النهاية مقارنة النموذج الجزائري بالنموذج المطبق لدا جارتها المغرب وتونس بهدف إثبات فعالية أو عدم فعالية سياستها في جذب الاستثمار الأجنبي المباشر، وإلا استخلاص الدروس التي يجب اتباعها من أجل التحسين في المستقبل.

الكلمات الرئيسية: جاذبة، الاستثمارات الأجنبية المباشرة، مؤتمر الأمم المتحدة للتجارة والتنمية، الجزائر، تونس، المغرب...